

Communauté de communes du Libournais



Les impacts du vieillissement dans le territoire du Libournais : diagnostic et préconisations

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

Rapport d'étude

18/12/10

provisoire

étape

définitif

Hangar G2 Bassin à flot n°1
Tél. : 33 (0)5 56 99 86 33

quai Armand Lalande
Fax : 33 (0)5 56 99 89 22

BP 71 F-33041 Bordeaux Cedex
e-mail contact@aurba.org

Contexte de l'étude

Face à l'impact du vieillissement de la population dans leur territoire, les élus du Libournais souhaitent s'organiser. Cette tendance inéluctable aura des répercussions directes en termes d'aménagement (amélioration et adaptation du logement et de l'habitat, déplacements, etc...), d'action sociale, de services à la personne, etc.. C'est l'ensemble des politiques publiques qui pourrait être relu à l'aune de ce phénomène. Les élus souhaitent disposer d'une vision claire des pistes d'actions qui peuvent être relayées.



Équipe projet

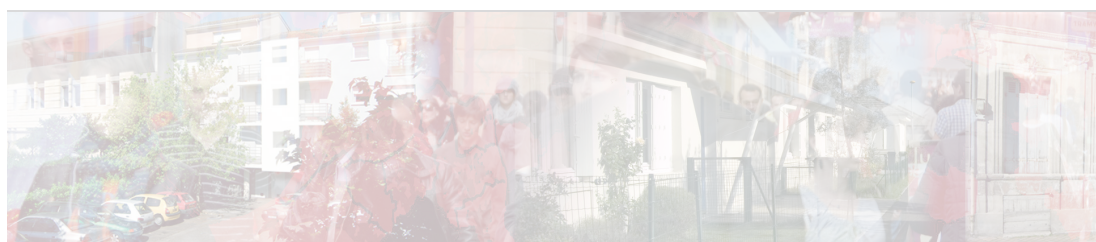
Chef de projet
Agnès Charousset

Equipe-projet
Marie-Christine Bernard - Hohm
Hélène Filleux
Camille Garcelon
Katia Lagouarde
Stella Manning
Joëlle Martineau

Composition de l'étude

L'analyse globale de la composition et de l'évolution récente de la population du territoire, du parc de logements, de ses caractéristiques et de ses évolutions récentes, comme l'approche des personnes âgées et de leur habitat, en mettant l'accent sur leur solvabilité, permet de situer l'impact du vieillissement et de la perte d'autonomie sur les territoires.

Le rapport se termine par des pistes de préconisations.



Sommaire

Paroles et représentations des seniors et des aînés de la communauté de communes du Libournais.....	7
---	---

1 Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais	13
1.1 Les tendances démographiques : regain de croissance et vieillissement	14
1.1.1 Un regain inégal de croissance depuis 1990.....	14
1.1.2 ... dans un environnement également contrasté.....	15
1.1.3 Une très forte croissance des petits ménages.....	17
1.1.4 Un vieillissement marqué	19
1.1.5 Les particularités du vieillissement dans le Libournais	20
1.1.6 Des personnes âgées vivant essentiellement seules.....	22
1.2 Un territoire disposant d'un niveau de ressources modestes.....	24
1.2.1 Seulement 57 % de ménages imposés	24
1.2.2 De grandes disparités de revenus selon l'âge	25
1.2.3 Des locataires extrêmement modestes	26
1.2.4 Des allocataires à bas revenus	27
1.3 Les logements : entre construction neuve et parc ancien	29
1.3.1 Un parc de logements diversifié entre la ville-centre et les communes limitrophes.....	29
1.3.2 Une construction neuve dynamique.....	31
1.4 Le logement des personnes âgées : approche statistique	35
1.4.1 Deux tiers de ménages propriétaires, trois quarts habitant une maison individuelle	35
1.4.2 Des plus petits logements avec l'âge	36
1.4.3 Pas de regain de mobilité avec le grand âge.....	37
1.5 Le parc social : peu adapté et peu recherché par les personnes âgées	40
1.5.1 Un territoire bien pourvu en logement social mais une répartition inégale ..	40
1.5.2 Les principales caractéristiques du parc local social	41
1.5.3 La demande locative sociale	41
1.5.4 Logement social et personnes âgées.....	42



2 Un état des lieux de l'offre à destination des personnes âgées dans le Libournais	45
2.1 Le logement et l'hébergement.....	46
2.1.1 Trois résidences pour personnes âgées	46
2.1.2 Deux structures d'hébergement.....	46
2.2 L'accueil de jour	47
2.3 Les déplacements	48
2.3.1 Un service de transport à la demande pour les semi-valides.....	48
2.3.2 Le réseau de transports urbains et interurbains	48
2.4 L'accompagnement à domicile	52
2.4.1 Les aides à domicile du CCAS	52
2.4.2 Les services de soins infirmiers à domicile	52
2.4.3 Le portage du repas à domicile	53
3 Pistes de préconisations à l'attention des acteurs locaux	55
Lexique	

Note de synthèse



Bien que généralisé en France et au delà, le vieillissement prend des figures différentes selon les différents bassins de vie qui l'accueillent. De récentes perspectives démographiques¹ nuancent les scénarii : ainsi bon nombre de territoires urbains verront s'accroître leur gérontocroissance (soit une augmentation du volume global de personnes âgées). Les taux de dépendance s'élèveront surtout dans les villes bien équipées médicalement rendues ainsi plus attractives. Les territoires ruraux, eux, s'ils connaîtront une dynamique de vieillissement plus intense (soit une courbe ascendante de la proportion des personnes âgées dans la population globale), ne verront pas se concentrer la dépendance liée au grand âge.

Le Libournais se structure à partir d'une ville centre, bien équipée et attractive à l'échelle d'un territoire plus vaste que celui de la communauté de communes. En dehors de la ville-centre, les autres communes ont un caractère moins urbain, voire rural. Sur le Libournais, les collectivités publiques sont donc soumises à une répartition inégale de ces trois évolutions que sont la gérontocroissance, le vieillissement et le niveau de dépendance (indice de dépendance).

Ainsi, ce rapport propose un état de la situation du vieillissement du point de vue statistique d'une part et par une analyse des entretiens menés auprès des acteurs locaux² concernés d'autre part. Il montre les contrastes internes au territoire, la mobilisation publique et les acteurs pour répondre aux besoins liés au vieillissement.

De ce diagnostic sont tirées des pistes de préconisations possibles tant en matière de politiques d'urbanisme, de l'habitat que d'action sociale; elles ont vocation à améliorer les réponses actuelles, compte tenu de la façon dont la question du vieillissement caractérise ce territoire.

1 L'évolution territoriale du vieillissement et de la dépendance en France à l'horizon 2030 : quelles différences entre les départements urbains et ruraux, Gérard-François Dumont, Population et Avenir 2008.

2 En plus des élus locaux et communautaires, une trentaine de personnes des organismes et institutions locales ou départementales ont été rencontrées soit via des entretiens individuels, soit des réunions collectives : CCAS de Libourne, services de la ville de Libourne en charge de l'habitat et de l'urbanisme, les commissions communautaires ou communales en charge de la question, les services de la CCL, l'antenne APA du Conseil général, la DAPAPH au CG 33, OLIGAD, SA HLM Logévie, UDAF, Transadapt, Libus, la MSA, la CRAMA, l'EHPAD de Libourne.



Paroles et représentations des seniors et des aînés de la communauté de communes du Libournais

Paroles et représentations des seniors et des aînés de la communauté de communes du Libournais

Début juillet 2010, les travaux menés sur l'impact du vieillissement dans le territoire libournais ont été présentés à un groupe de retraités, tous membres actifs de clubs seniors répartis sur les communes de la CCL. Un échantillon particulier en terme de dynamisme social dont les propos traduisent une partie de l'opinion de la population des seniors libournais.

Après une présentation du diagnostic et des tendances, des besoins de la population âgée... le débat s'est engagé. L'enjeu partagé était de veiller à ne pas réduire les nuances de la question ; les aînés présents insistant sur le fait qu'ils veulent être dépositaires de leur avenir. On notera des modes de vie marqués par un fort lien au terroir, un idéal d'auto-suffisance et une forme de déni du risque dépendance.

Les survivants de l'âge d'or

Instruits et sensibilisés par la fréquentation des clubs seniors, les personnes ont manifesté leur différence vis-à-vis des jeunes seniors moins impliqués dans l'action collective et plus « pantouflards » : « le troisième âge ne veut plus rien faire ». La déshérence des clubs ou leur fréquentation molle par ceux qui ne « veulent pas non plus prendre de responsabilité » montre la fin d'une époque fertile en échanges sociaux. Quant aux jeunes ménages quadragénaires, nouveaux venus dans le paysage rural et peu enclins à s'intéresser à leurs voisins, notamment les anciens, il leur est reproché de ne plus savoir élever leurs enfants pour qui « il faut tout, tout de suite ».

En retrait par rapport à ces évolutions sociales locales, les aînés manifestent donc peu d'atomes crochus pour leur nouvel entourage, cette rupture relevant plus de l'effet de génération que de celui de l'âge.

Ceci est perceptible dans la référence systématique qu'ils font à un passé révolu où ils trouvaient toujours « du temps à donner aux autres ». Ce leitmotiv de la disparition de l'altruisme est associé à l'omniprésence de la technique dans les modes de vie modernes, régis par la consommation et les loisirs : « Il y a la télévision et internet dans les chambres, et 2 à 3 voitures par ménages ». Ces équipements participent à l'éloignement des générations voire même à la « cassure » avec les plus jeunes. « Les gens ne dépendent plus les uns des autres » comme dans cette société rurale de l'après-guerre, qui apparaît comme un paradis perdu où « l'on n'avait rien mais où l'on était heureux ». La touche illustrative est apportée par la doyenne du groupe (91 ans) qui raconte : « Autrefois, on était sans transport, il fallait bien s'adapter ! De Bordeaux à Saint-Emilion, pour aller au bal, on partait à pied, les chaussures sur la tête » !

Un milieu qui ne génère pas de liens intergénérationnels naturels

Dans le Libournais comme presque partout en France, il s'agit de relever le défi de prévention de la perte d'autonomie liée au grand âge¹; tel était le constat présenté à l'auditoire qui n'a pas particulièrement réagi, se sentant visiblement peu concerné par cet état des lieux (déficit en offre habitative adaptée à la perte d'autonomie, dispersion de l'habitat rural peu compensée par une offre en transports publics non suffisamment maillée, éclatement du modèle familial traditionnel avec dispersion géographique des enfants, montée inéluctable des individualismes aboutissant au

¹ Afin de « Vivre ensemble plus longtemps » comme l'énonce le tout nouveau rapport du Centre d'analyse stratégique du gouvernement (voir la synthèse sur internet www.strategie.gouv.fr) juillet 2010.

Paroles et représentations des seniors et des aînés de la communauté de communes du Libournais

grand isolement des personnes dépendantes, précarité grandissante des ménages et disparition progressive de l'aide publique pour prendre en charge la dépendance). Cependant les pistes de solution proposées pour résoudre la conséquence de la rupture des modèles traditionnels solidaires leur ont semblé non fondées. Qui plus est, la construction de systèmes alternatifs pour succéder aux modèles sociaux passés, comme l'incitation à de nouvelles formes de cohabitation intergénérationnelle et au voisinage actif, leur est apparue un peu fantaisiste : « Mais vous rêvez ! ».

Le groupe a en effet affirmé ne pas croire au retour possible d'une solidarité entre classes d'âges : « les jeunes doivent faire leur vie, ils ont besoin de liberté » et « chez les vieux, il y a beaucoup de grincheux », « on ne mélange pas le vieux et les jeunes comme ça ! Ils ont leur train-train, nous avons le nôtre ! ».

Cette réticence s'est précisée à propos du débat général sur l'évolution des retraites, les discours se sont alors durcis : « Les jeunes, ça travaille pas, on ne leur donne pas le goût du travail. Si vous supprimez les indemnités, vous verrez qu'ils travailleront ! ».

Certains aînés se défendent d'avoir été particulièrement privilégiés dans le domaine du travail : « Vous parliez des Trente Glorieuses, mais elles ne l'ont pas été pour certains, les licenciements, ça valsait ! ». Dans une économie quotidienne jugée de plus en plus coûteuse, ils estiment être un peu « la vache à lait » du système. « Nous les personnes âgées, si on n'existait pas, certains restaurants fermentaient, coiffeur ou autre... ».

Le reflet négatif d'improductivité que leur renvoie la société apparaît de toute évidence intensifier les attitudes défensives : « On participe et paye des impôts et après on dit qu'on ne rapporte pas ! ». Dans ces conditions, on peut comprendre pourquoi les aînés ont tendance au repli sur eux et goûtent peu les projets intergénérationnels.

L'habitat des seniors : une partie de soi dont on ne peut plus s'amputer

Pour la grande majorité de ces retraités, pourquoi envisager de changer ses habitudes alors qu'ils bénéficient d'une trajectoire personnelle accomplie ? La plupart d'entre eux affiche leur greffe sociale et environnementale comme un acquis immuable qui ne peut être remis en cause.

Avec une moyenne de 50 ans d'ancienneté résidentielle, l'indice d'ancrage territorial est très important : les personnes en sont fières et se font un point d'honneur à ce que rien ne change. Bien sûr, derrière cette attitude conservatrice, domine le souhait de suspendre indéfiniment le temps qui reste à vivre, mais ce sentiment entraîne une réelle difficulté à anticiper les risques domestiques et d'isolement à demeurer trop longtemps dans un logement ou un environnement inadapté.

Ainsi, non seulement bon nombre d'entre eux n'ont jamais bougé depuis leur mariage ou leur premier enfant, mais tout se passe comme si la force de l'habitude les fixait à tout jamais dans ce milieu de vie qui, selon eux, reste et restera « unique », au sens propre comme au sens figuré. Comme quelques-uns le revendiquent : « plutôt mourir que partir ! ».

Chez les quelques migrants venus rejoindre le Libournais sur le tard, préside la même logique exclusive d'attachement au terroir, que ce soit en raison du rapprochement familial que cela occasionne (comme pour une nonagénaire du sud-est qui suite à son veuvage est venue retrouver sa fille) ou par coup de foudre pour la région (tel ce couple d'urbains retraités qui s'est installé définitivement dans sa maison secondaire).

Paroles et représentations des seniors et des aînés de la communauté de communes du Libournais

Ne pas anticiper, un art de conjurer le sort ?

Quand on interroge précisément chacun sur son éventuel « plan B » pour l'avenir : « où pourriez-vous habiter dans dix ans ? », 4 situations ressortent :

Vieillir chez soi malgré tout

C'est la solution qui recueille 90 % des suffrages. Être propriétaire de son logement semble constituer un rempart contre les aléas du vieillissement et écarter les menaces de déracinement, synonyme de perte d'identité.

La plupart estime la maison « adaptée », surtout si elle est de plain pied.

Pour les maisons à étages, la question des escaliers peut poser question et sera clairement abordée, « le moment voulu ». Par ailleurs, l'usage des plain-pieds et des sous-sols est limité en raison du risque d'inondation (le récent drame des inondations dans le Var² est inscrit dans les consciences).

En revanche, les axes d'amélioration qui font consensus dans le groupe restent l'amélioration énergétique de leur équipement de chauffage et l'aide au jardinage (les terrains faisant plus de 1000 m²).

Vieillir entre soi

Cette solution n'est envisagée que si l'on « ne se suffit plus ».

Une petite minorité évoque les RPA de la Ville de Libourne, relais perçu comme idéal puisqu'on y est encore autonome. Les seniors ne semblent pas être au fait du changement de statut en 2007 des RPA (ou foyer logements) : ce ne sont plus des logements mais des équipements médico-sociaux où l'on ne peut séjourner qu'en remplissant des critères d'autonomie physique et mentale (on y signe un contrat de séjours et non plus un bail).

Parmi les résidences services privées pour retraités, l'apport de services collectifs, comme l'aide au ménage, la préparation des repas et le jardinage sont les points positifs de ces modes d'habiter regroupés. Cependant les tarifs pratiqués semblent dissuasifs pour la plupart des bourses.

Vieillir un peu plus loin, mais en lien avec son milieu

Avec le besoin de ne pas perdre ses repères géographiques, sociaux et culturels, certains peuvent imaginer, s'il le faut, de transiter vers une autre destination et même de changer de commune, à condition que l'offre en logements soit située dans un périmètre connu et qu'il s'agisse d'une opération à taille humaine : « C'est bien ce qu'ils ont fait à Targon, près de la salle des fêtes, des petits logements individuels. On y est chez soi, dans ses meubles, on y reçoit ses soins et si l'on veut, on peut se servir du restaurant et des autres services ». Pour une génération où le souci de l'économie compte, l'idée de mutualiser les services apparaît comme une proposition intéressante.

2 23 morts à Draguignan en juin 2010

Paroles et représentations des seniors et des aînés de la communauté de communes du Libournais

C'est donc perçu comme une bonne entrée pour argumenter la nécessité d'une éventuelle mobilité résidentielle. Reste à sortir de la logique binaire domicile/établissement pour créer du logement collectif de quartier adapté, tant au niveau des loyers que de l'architecture.

Vieillir hébergé

Cette option est clairement perçue comme le « début de la fin ». Selon les seniors, elle induit un lâcher-prise total du rôle social lié à la fonction résidentielle : c'est l'inéluctable amorce de la mort sociale.

La perspective d'une prise en charge dans une institution ou chez un des enfants s'apparente à une perte du contrôle de son intégrité physique et de son libre arbitre.

Le domaine public de l'action sociale clairement ignoré

Il est intéressant de noter que dans ces représentations de l'avenir, la prise en charge du vieillissement reste du domaine exclusif de l'intime, du subjectif et de la sphère privée familiale. Elle semble échapper, de fait, à toute action publique. La fin de vie, seule, est rattachée au domaine public hospitalier que justifient à la fois l'impératif sanitaire d'épargner les siens et la promesse de soins médicaux adaptés.

Dans ce monde moderne dont ils font partie, la dernière destination des seniors est donc naturellement l'hôpital (où l'on naît également). Le fait que l'EHPAD soit rattaché à la structure hospitalière de la ville de Libourne crée une confusion salubre permettant de ne pas s'avouer, finalement, qu'on pourrait bien finir dans ce « mouvoir ». Les incertaines et redoutées années de dépendance s'effacent ainsi derrière la certitude de la finitude, point final qui aveugle par sa trop grande évidence. Cette finitude semble masquer tout un pan de réflexion, qui permettrait pourtant le nécessaire travail de « renégociation » de son projet de vie.

Par cette forme de déni, il manque donc l'étape cruciale de l'acceptation de la dépendance permettant d'anticiper l'adaptation du logement, les dispositions financières, la préparation psychologique de soi-même et de son entourage.

Le non-recours à la solidarité collective (portée par les politiques du vieillissement) est corrélé à l'absence d'anticipation de sa propre vulnérabilité. Ainsi, on peut observer que les politiques nationales en faveur de la préservation de l'autonomie peuvent rester lettre morte au sein des ménages ruraux non-sensibilisés !

L'action médico-sociale et sociale semble aussi absente de leurs représentations : les seniors ne se sentent en aucun cas relever des CCAS, ou des conseils généraux, lesquels représentent d'autres repoussoirs, porteurs de stigmatisation sociale.

En empruntant le langage anthropologique, ces deux polarités négatives « être vieux et être assisté socialement » constituent donc des tabous dans les mentalités. Ces réticences rendent problématique toute activité publique ciblée en faveur d'une prévention de la perte d'autonomie et des problèmes d'insolvabilité.

Paroles et représentations des seniors et des aînés de la communauté de communes du Libournais

Est-ce à dire qu'il faille organiser une communication détournant les réticences ? Il reste aujourd'hui un champ d'action énorme à couvrir dans le domaine de la sensibilisation du public, qu'il soit senior ou plus jeune, les familles devant plus que jamais³ à l'avenir, prendre leurs responsabilités et se mobiliser suffisamment à l'avance pour prendre soin de leurs aînés.

Existe-t-il un scénario noir de la guerre des âges ?

2012 sera l'année européenne du « vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle ».

L'un des moyens de concrétiser ces valeurs émergentes de proximité des âges serait de parvenir à une mixité de peuplement offrant de bon ratios aidants/aidés (exemple à Bordeaux 3,5 actifs ou jeunes seniors pour 1 personne de 75 ans et +).

Toutefois, un travail de sensibilisation du public des seniors et des plus jeunes serait à réaliser pour lever les préjugés et les stéréotypes qui fixent le fossé intergénérationnel au sein des différentes générations.

Du côté des jeunes générations dites « sacrifiées » (les quadragénaires et suivantes), la mobilisation solidaire devient plus que nécessaire. Lors des entretiens, on a pu entendre : « Je travaille pour payer la retraite des seniors, mais qui paiera pour nous ? ». Cette voix n'est pas isolée, on l'entend de plus en plus, les jeunes actifs se sentent lésés par leurs ascendants qui ont développé un modèle qui ne peut être garanti aux générations futures. De plus, ils se retrouvent souvent en concurrence pour l'accès aux logements, avec des seniors « plus aisés ».

Selon le principe de l'équité distributive, troisième pilier social du développement durable, la question intergénérationnelle passe aussi par ces questions socio-économiques. Il apparaît donc clair que cette tension conjoncturelle entre les âges va constituer un des obstacles à lever pour réussir à insuffler des actions intergénérationnelles au sein de bassins de vie et dans les politiques d'habitat⁴. Cette action est probablement d'autant plus vitale, qu'elle reste le complément indispensable aux mesures à prendre pour compenser le retrait vraisemblablement prévisible de la puissance publique dans la prise en charge financière et sociale de la dépendance.

³ Le rapport parlementaire de Valérie Rosso-Debord propose de supprimer le financement public de la prévention de la dépendance des publics classés en Gir 4, 5, 6 et de réduire le montant de l'APA des personnes dépendantes ayant un patrimoine d'au moins 200 000 €.

⁴ De février à juin 2010, une mission gouvernementale « Vivre Chez Soi : autonomie, inclusion et projet de vie » est censée créer des référents opposables aux concepteurs d'habitat, afin d'éviter toute discrimination vis-à-vis du grand âge et d'assurer sécurité et qualité de vie à domicile.



1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

1. 1 | Les tendances démographiques : regain de croissance et vieillissement

1.1.1 | Un regain inégal de croissance depuis 1990

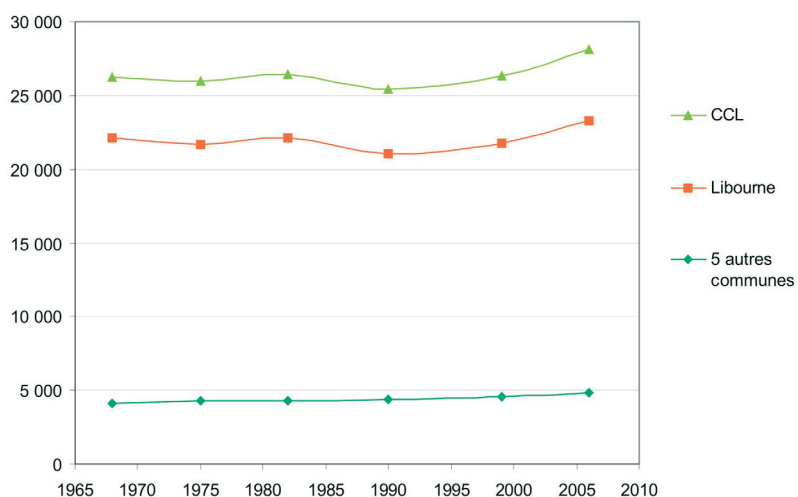
La population des six communes constituant la Communauté de communes du Libournais a stagné durant les années 70, puis a décliné durant les années 80. Depuis 1990, elle connaît un regain et s'établit à 28 100 habitants en 2006, après une croissance continue de + 0,63 % par an.

Mais la situation est contrastée entre les communes, avec trois communes connaissant une croissance continue depuis plus de 30 ans (les Billaux, Génissac et Moulon), Libourne qui redémarre depuis 1990, Lalande qui se maintient difficilement autour de 650 à 700 habitants et Pomerol qui ne parvient pas à contenir la perte de population.

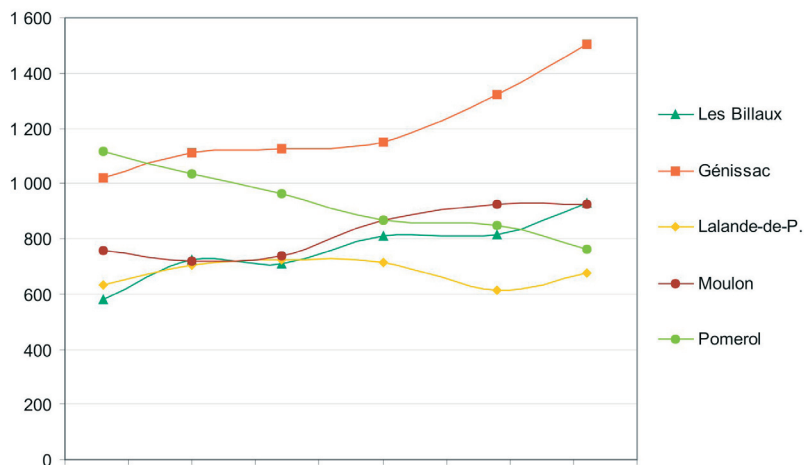
	CCI	Libourne	Les Billaux	Génissac	Lalande de Pomerol	Moulon	Pomerol
1968	26 225	22 123	582	1 018	631	755	1 116
1975	25 942	21 651	721	1 110	704	719	1 037
1982	26 375	22 119	707	1 127	723	737	962
1990	25 421	21 012	809	1 152	715	866	867
1999	26 284	21 761	816	1 320	614	925	848
2006	28 096	23 296	930	1 507	674	926	763

Source : INSEE 2006

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais



Source : INSEE 2006

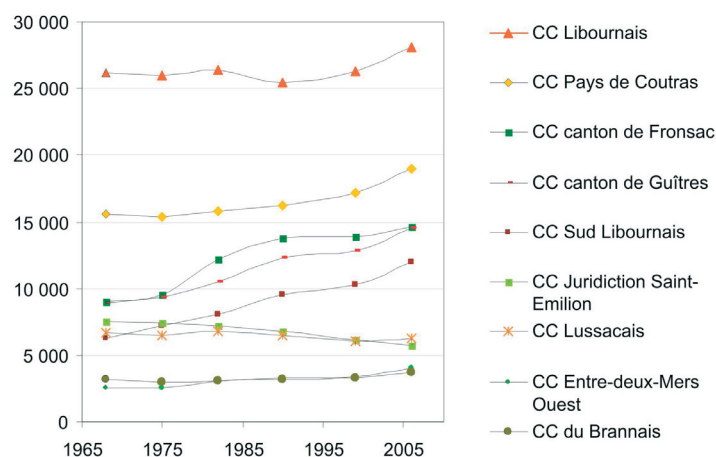


Source : INSEE 2006

1.1.2 | ... dans un environnement également contrasté

Les communautés de communes entourant la CCL connaissent elles aussi des progressions variées, avec une forte croissance du Pays de Coutras, du canton de Guîtres, du Fronsadais, du Sud Libournais et de l'Entre-deux-Mers Ouest. En revanche, le Lussacais et la Juridiction de Saint-Emilion perdent de manière continue de la population.

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

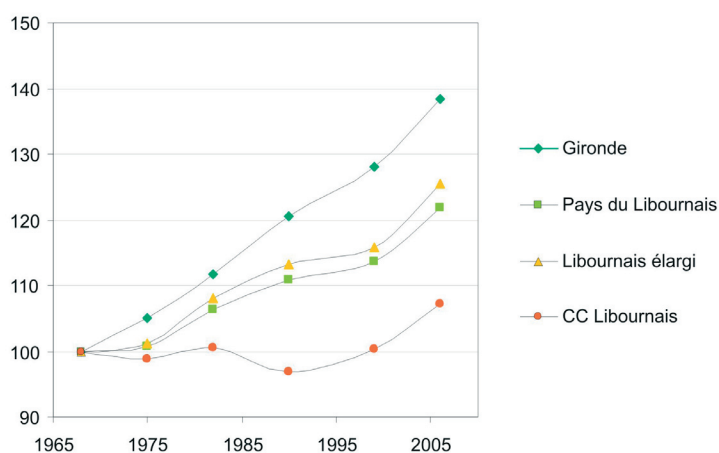


Source : INSEE 2006

On observe donc une logique de croissance des espaces situés sous influence métropolitaine, et concomitamment une croissance d'espaces plus éloignés, mais bénéficiant d'une logique d'axe du fait d'une bonne desserte routière et ferroviaire, et profitant également du desserrement périurbain de l'agglomération libournaise.

Le secteur à haute qualité vinicole subit lui la concurrence extrême des usages du sol, ne permettant pas à l'habitat de se développer au détriment de la vigne.

De ce fait, le Libournais dans son ensemble connaît une croissance élevée (+ 0,37 % par an entre 1990 et 1999 et + 0,96 % entre 1999 et 2006), mais qui reste moindre que l'ensemble du département de la Gironde (respectivement + 0,68 % et + 1,13 % par an).



Source : INSEE 2006 - évolution en base 100 à partir de 1968

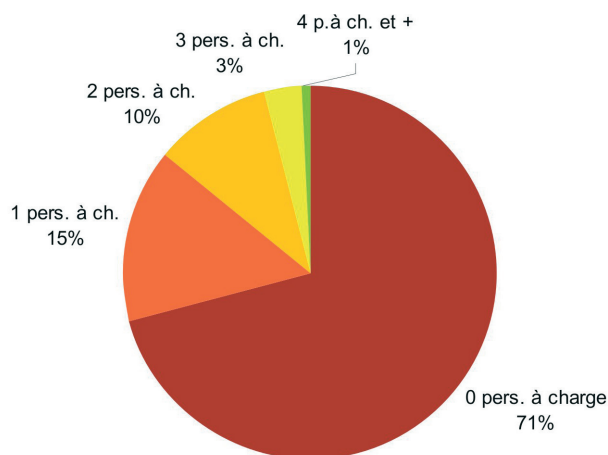
1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

1.1.3 | Une très forte croissance des petits ménages

Si la population des communes de la Communauté de communes du Libournais a crû de + 7 % depuis 1982, le nombre de ménages a, lui, augmenté de + 12 %.

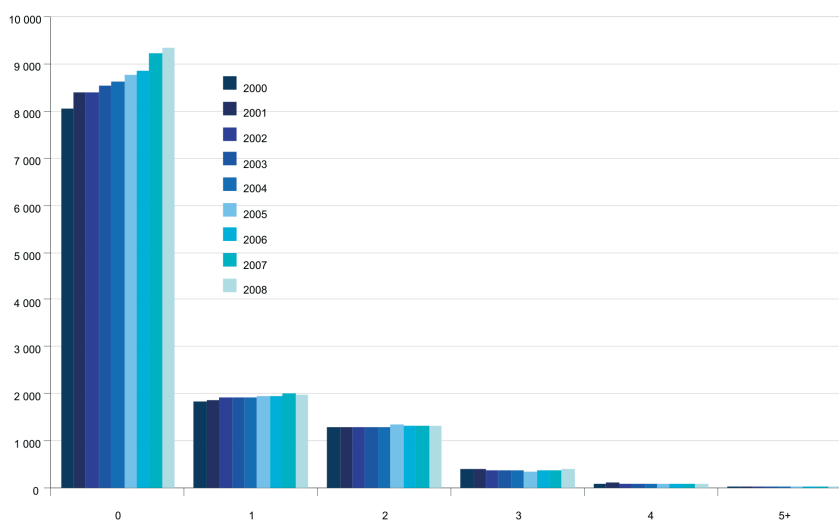
La différence s'explique par la très forte croissance des petits ménages, n'ayant pas de personne à charge.

7 ménages sur 10 sont en effet constitués de ménages sans personne à charge, qu'ils soient composés d'une personne isolée ou d'un couple.



Source : TH - DGI 2008

Depuis 2000, le nombre de ménages sans personne à charge a augmenté de + 16 %, tandis que les ménages en ayant n'a crû que de 4 %.



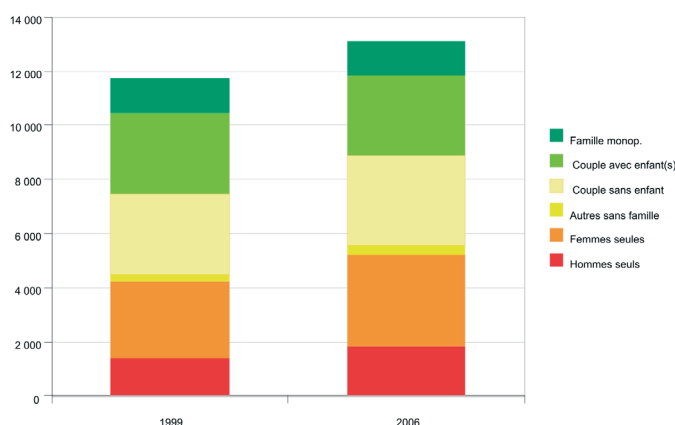
Source : TH - DGI 2008

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

De fait, la structure des ménages montre bien une forte croissance des personnes seules, et des hommes seuls encore plus que des femmes seules (respectivement + 33,5 % et + 17,8 %). Ce fait est rural comme urbain.

	1999	2006	Évolution
Hommes seuls	1 388	1 852	+33,5%
Femmes seules	2 856	3 363	+17,8%
Autres sans famille	220	336	+53,0%
Couple sans enfant	2 992	3 342	+11,7%
Couple avec enfant(s)	3 024	2 912	-3,7%
Famille monoparentale	1 252	1 295	+3,5%
Total ménages	11 732	13 102	+11,7%

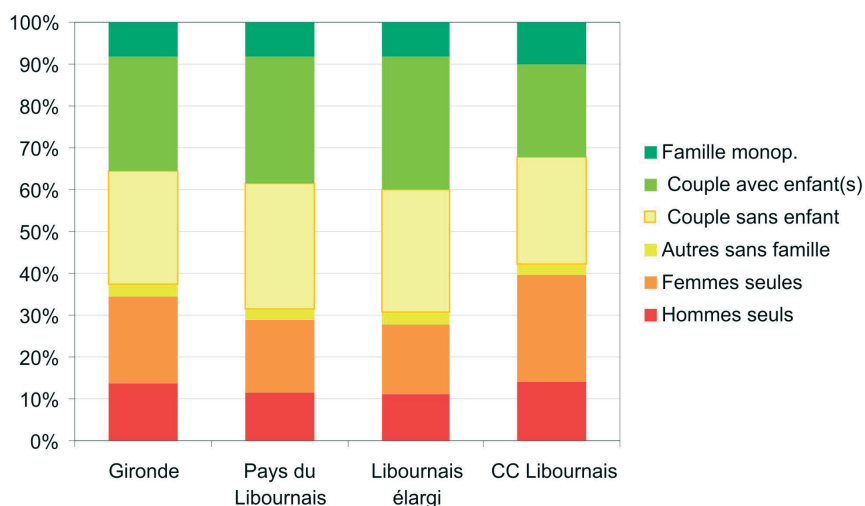
Source : INSEE 2006



Source : INSEE 2006

On peut noter également que la Communauté de communes du Libournais se caractérise par une part accrue de personnes seules (40 % des ménages) et de familles monoparentales (9,9 %), alors que l'ensemble du Pays du Libournais n'en compte respectivement que 29 % et 8,1 % et la Gironde 34 % et 8,3 %. L'isolement est donc une variable à prendre en considération.

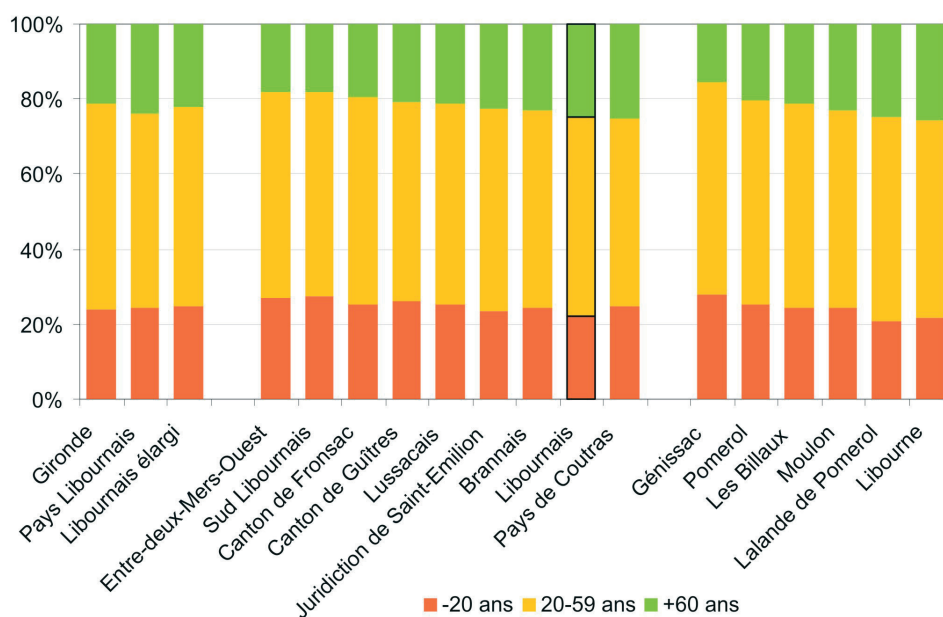
1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais



Source : INSEE 2006

1.1.4 | Une vieillissement marqué

Le Libournais présente un vieillissement certain. 25 % de sa population a 60 ans ou plus, 11,5 % plus de 75 ans, et 3 % plus de 85 ans.



Source : INSEE 2006

Les plus de 60 ans représentent près de 7 000 individus.

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

Au sein de la Communauté de communes, Génissac présente un profil très jeune, alors que Lalande de Pomerol et Libourne ont une population beaucoup plus âgée.

Territoire	Indice de jeunesse
Gironde	1,13
Pays Libournais	1,01
Libournais élargi	1,11
CdC Entre-deux-Mers-Ouest	1,51
CdC Sud Libournais	1,51
CdC Canton de Fronsac	1,30
CdC Canton de Guîtres	1,27
CdC Lussacais	1,19
CdC Juridiction de Saint-Emilion	1,04
CdC Brannais	1,05
CdC Pays de Coutras	0,98
CdC Libournais	0,90
Génissac	1,80
Pomerol	1,23
Les Billaux	1,14
Moulon	1,06
Lalande de Pomerol	0,83
Libourne	0,84

L'indice de jeunesse est le rapport entre la population de moins de 20 ans et la population de plus de 60 ans. Plus le nombre est important, plus le territoire peut être considéré comme jeune. A contrario, un chiffre inférieur à 1 montre un vieillissement certain.

Source : INSEE 2006

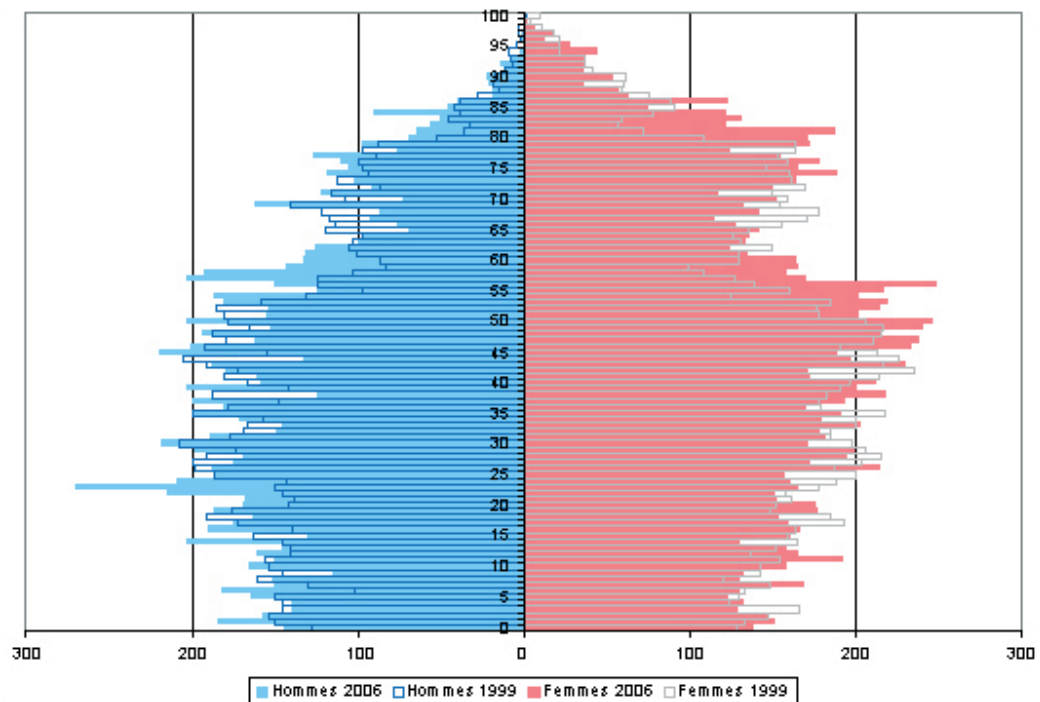
1.1.5 | Les particularités du vieillissement dans le Libournais

De nombreux territoires girondins ont vu leur indice de jeunesse s'améliorer depuis 1999. Dans le Libournais, le vieillissement ne s'est pas accentué entre 1999 et 2006, l'indice de passant de 0,90 à 0,91. Toutefois, il reste élevé, et on peut constater quelques tendances notables :

- si le nombre de personnes de plus de 85 ans est resté stable, on observe plus de 500 personnes âgées de 75 à 85 ans supplémentaires (soit une croissance de + 30 %) ;

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

- si les plus de 60 ans n'ont crû que de + 5 %, on observe une très importante poussée des cinquantenaires (+ 30 %).



Source : INSEE 2006

Cette tendance signifie, en termes d'anticipation des besoins :

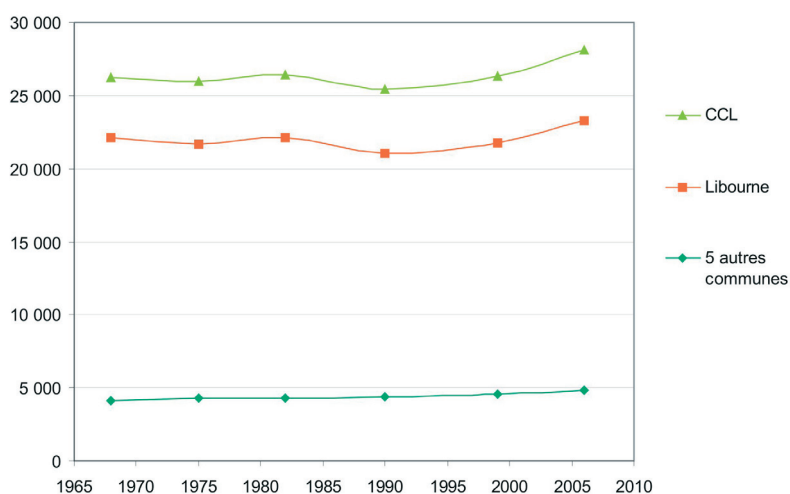
- un vieillissement temporairement jugulé du fait d'un indice de jeunesse stable, mais montrant une population croissante, les 75-85 ans d'aujourd'hui, qui vont rapidement être demandeurs de services, voire d'hébergements spécifiques. On peut déduire une croissance forte de cette tranche d'âge dans les dix ans qui viennent.
- un vieillissement à venir, dans un terme plus lointain, avec la montée en puissance des cinquantenaires d'aujourd'hui.

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

1.1.6 | Des personnes âgées vivant essentiellement seules

22 % des habitants des communes de la Communauté de communes du Libournais habitent seuls.

Mais ce taux monte à 32 % pour les 60-79 ans et à 46 % pour les plus de 80 ans.



Source : INSEE 2006

Cela représente 5 200 personnes seules, dont 2 060 âgées de plus de 60 ans et 886 de plus de 80 ans.

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

Tendances démographiques, ce qu'il faut retenir

Une croissance récente, mais qui ne concerne pas toutes les communes.

Une forte augmentation du nombre des petits ménages et du nombre de personnes isolées.

Une part importante de ménages monoparentaux.

7 ménages sur 10 sans personne à charge.

Un vieillissement important, à relativiser dans son ampleur, mais qui demande une certaine anticipation des politiques (une augmentation du nombre de ménages de + de 60 ans doublé d'une très probable baisse du niveau de vie des aînés, cf partie suivante).

1 habitant sur 5 vit seul, près d'une personne de plus de 80 ans sur 2.

Tendances démographiques, ce que mettent en exergue les entretiens

Toutes les communes ne sont pas également concernées par le vieillissement mais la persistance de la cohabitation des générations dans les petits centre-bourgs ruraux reste une attente partagée par les élus qui y voient les avantages d'une gestion intergénérationnelle du coût et du rendement des équipements publics et plus généralement sur la vie urbaine (centres bourgs et autre).

La dispersion géographique des anciennes grandes familles rurales et les obligations salariales des femmes (représentant le gros potentiel des aidants dits naturels) affaiblissent les solidarités traditionnelles.

La faible densité commerciale de proximité rend les territoires ruraux peu compatibles avec un enracinement sur place des populations les plus âgées.

Le mitage rural accentue l'isolement résidentiel déjà prégnant dans les secteurs mal ou non desservis par les transports publics. C'est un facteur de fragilisation des populations âgées qui est compensé par l'offre en transport adapté.

L'isolement des aînés âgés peut être corrélé à celui des femmes sans emploi et supportant une charge monoparentale, en termes de ressources et de solvabilité.

Une piste de rapprochement des besoins en soins et services (assistance aux personnes âgées) des uns avec le besoin de revenus des autres se dessine. Les grands logements autorisent aussi des solutions de co-habitation intergénérationnelle.

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

1.2 | Un territoire disposant d'un niveau de ressources modestes

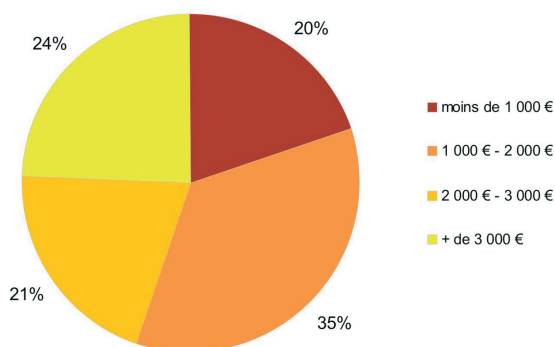
1.2.1 | Seulement 57 % de ménages imposés

57 % des ménages de la Communauté de communes du Libournais sont imposés, contre 63% des ménages girondins.

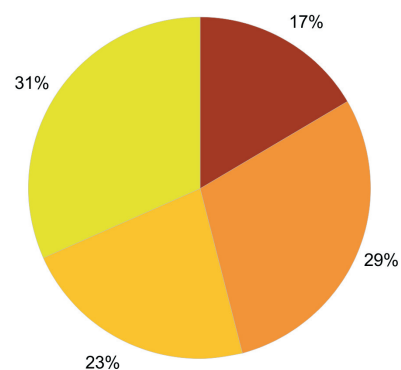
Le revenu fiscal médian (avant redistribution et hors revenus du capital) s'élève à 1 809 € par mois, contre 2 164 € par mois pour les ménages girondins (la médiane girondine correspondant à la médiane française métropolitaine).

La distribution des revenus montre que 20 % des ménages disposent de moins de 1 000 € par mois et seulement 24 % plus de 3 000 €, ce qui est sensiblement moins que la moyenne départementale.

Ensemble ménages CCL



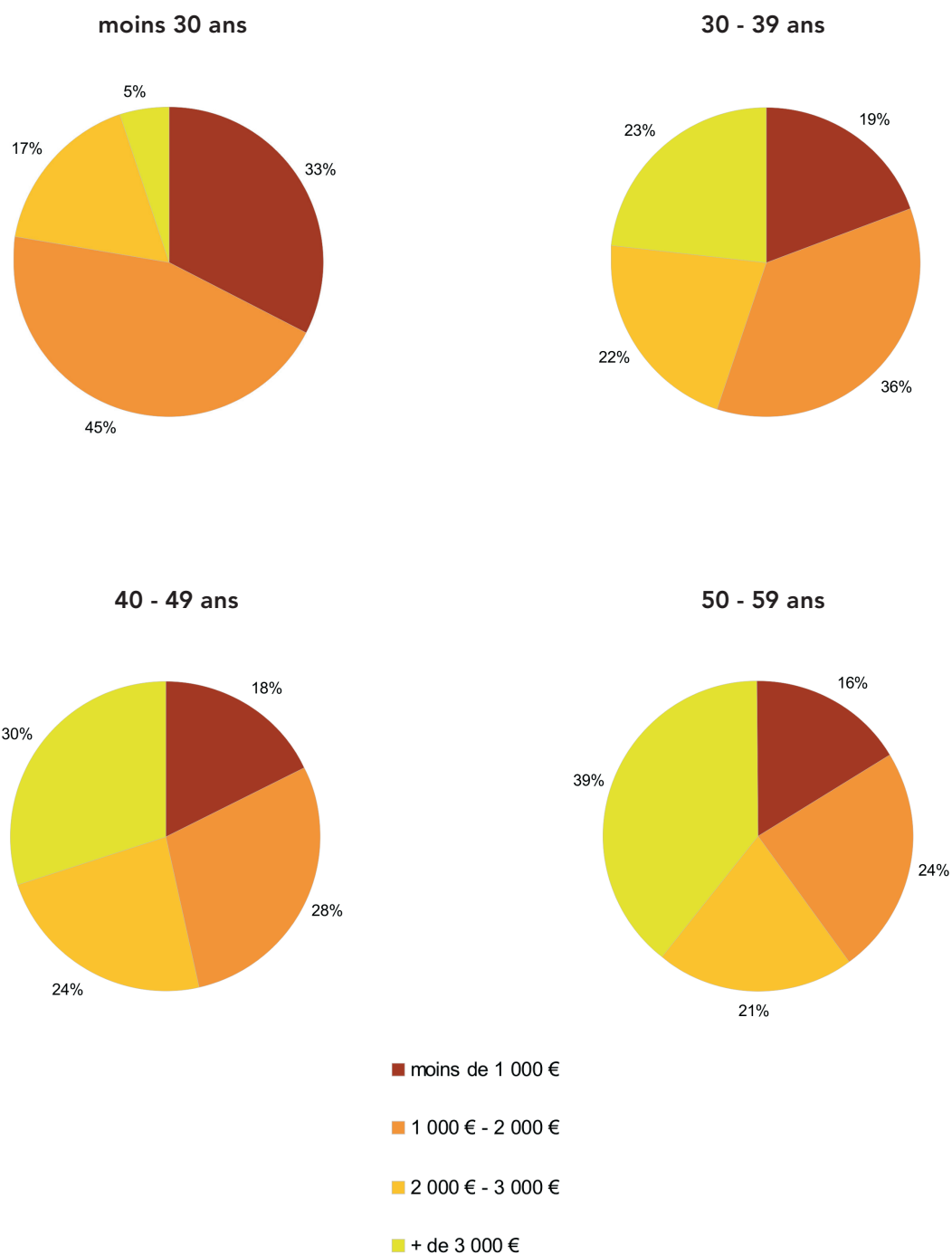
Gironde



Source : INSEE - DGI 2006

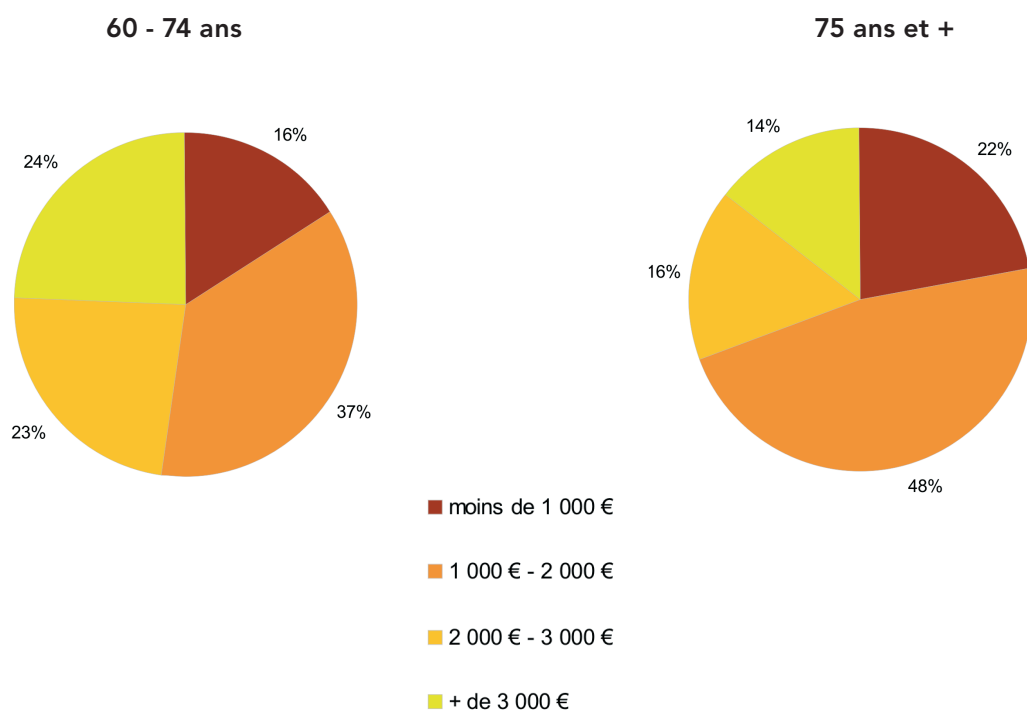
1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

1.2.2 | De grandes disparités de revenus selon l'âge



Source : INSEE - DGI 2006

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais



Source : INSEE - DGI 2006

Le revenu médian et la répartition des revenus varient beaucoup selon l'âge de la personne de référence.

Il s'élève à

- 1 295 € par mois pour les moins de 30 ans,
- 1 810 € par mois pour les 30-39 ans,
- 2 142 € par mois pour les 40-49 ans,
- 2 461 € par mois pour les 50-59 ans,
- 1 919 € par mois pour les 60-74 ans,
- 1 444 € par mois pour les plus de 75 ans.

On peut aussi s'interroger sur les conséquences nationales sur le niveau de vie des aînés d'un système de péréquation des retraites qui s'essouffle.

On voit que le niveau de vie régresse rapidement au-delà de 60 ans. Il ne s'agit pas seulement d'un effet dû à la part croissante des petits ménages au fil des âges puisque le revenu médian par unité de consommation (qui permet de gommer l'effet lié au nombre de personnes du ménage) suit cette même décroissance après 60 ans.

1.2.3 | Des locataires extrêmement modestes

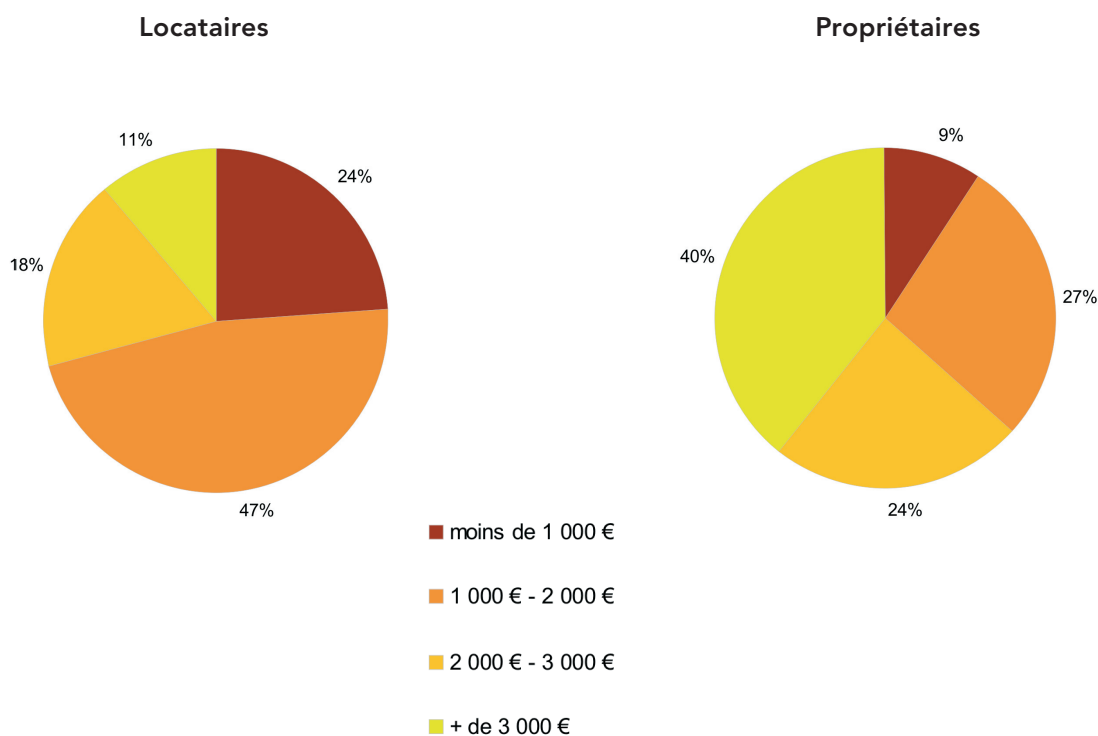
Si les revenus médians des ménages propriétaires s'élève à 2 532 € par mois, celui des locataires n'est que de 1 397 €. Moins d'un tiers d'entre eux disposent de plus de 2 000 € par mois, contre les deux tiers des ménages propriétaires.

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

Ceci est à rapprocher des loyers du marché pratiqués dans le parc privé :

- 14,4 €/m² pour les studios (soit 360 € pour 25 m²),
- 9,6 €/m² pour les T2 (soit 390 € pour 40 m²),
- 8,1 €/m² pour les T3 (soit 490 € pour 60 m²),
- 7,2 €/m² pour les T4 (soit 575 € pour 80 m²),
- 6,6 €/m² pour les T5 et plus (soit 660 € pour 100 m²).

Source : CLAMEUR 2009 - Libourne



Source : INSEE - DGI 2006

1.2.4 | Des allocataires à bas revenus

La CAF de la Gironde dénombre 5 342 ménages allocataires dans la Communauté de communes. Parmi ceux-ci, un sur deux dispose de ressources en-deçà du seuil de bas revenus (soit 60 % du revenu médian national), alors que la moyenne girondine n'est que de 42 %.

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

Niveaux de ressources, ce qu'il faut retenir

Un niveau de vie inférieur à la moyenne girondine ou nationale.

2 500 ménages (soit 20 %) disposent de moins de 1 000 € par mois avant redistribution.

2 300 ménages allocataires de la CAF (soit la moitié des ménages allocataires) sont sous le seuil des bas revenus.

La moitié des ménages dont la personne de référence a au moins 75 ans dispose de moins de 1 444 € par mois.

Niveaux de ressources, ce que mettent en exergue les entretiens

Des personnes vieillissantes très dépendantes, aux faibles retraites agricoles, sont assignées à résidence sans avoir les moyens d'être accompagnées à la hauteur de leurs besoins (APA : 30 heures d'aide hebdomadaire maximum). La solution de les placer dans un lointain EHPAD leur paraît difficile à vivre et requiert en outre une mobilisation financière de l'entourage familial pour rembourser l'aide sociale, notamment pour ceux qui dépendent du minimum vieillesse. Quoi qu'il en soit, le « reste à charge » demeure le plus souvent lourd pour les familles.

Les retraités agricoles connaissant quelques difficultés d'autonomie (classés GIR 6) ne seront plus aidés par la MSA. C'est tout un pan de la prévention de la perte d'autonomie qui n'est plus assuré par ce secteur de la protection sociale aujourd'hui submergé par les demandes d'APA en milieu rural.

Dans les familles précaires, les aidants naturels ont tendance à se faire rémunérer par leurs parents (emploi direct), très faibles salaires qui accentuent les trajectoires de précarisation des femmes et augmentent les risques de maltraitance des aînés.

La rareté du recours au « numéraire » assez fréquent dans le milieu rural traditionnel fait qu'un aller-retour à 4 € (par transport adapté) pour se rendre au marché à Libourne paraît trop élevé, eu égard à la fréquence souhaitée.

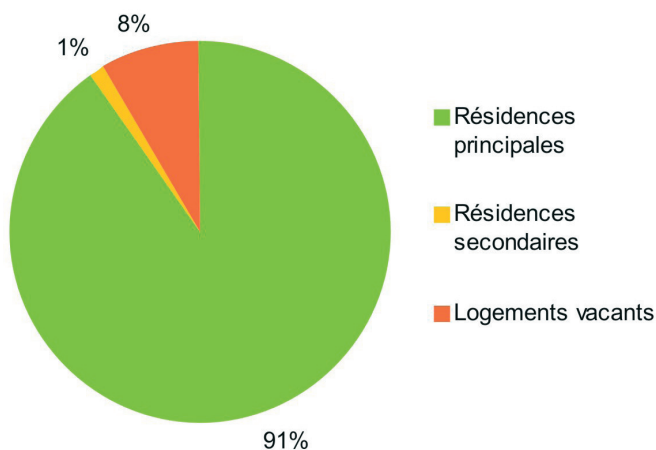
En revanche, en zone rurale surtout, d'autres sources de richesses compensent les faibles revenus mensuels des plus âgés et augmentent leur autarcie domestique. Il s'agit de tous les produits issus de leurs exploitations maraîchères, de la ferme et de la nature environnante (chasse, pêche, champignons). Outre la garantie d'une bonne ressource nutritive, ces denrées donnent lieu à des réseaux d'échanges pérennes qui assurent aux aînés un rôle social reconnu. Par ailleurs, entre seniors et aînés, la solidarité de voisinage persiste et un co-voiturage spontané s'organise encore pour aller au marché.

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

1.3 | Les logements : entre construction neuve et parc ancien

1.3.1 | Un parc de logements diversifié entre la ville-centre et les communes limitrophes

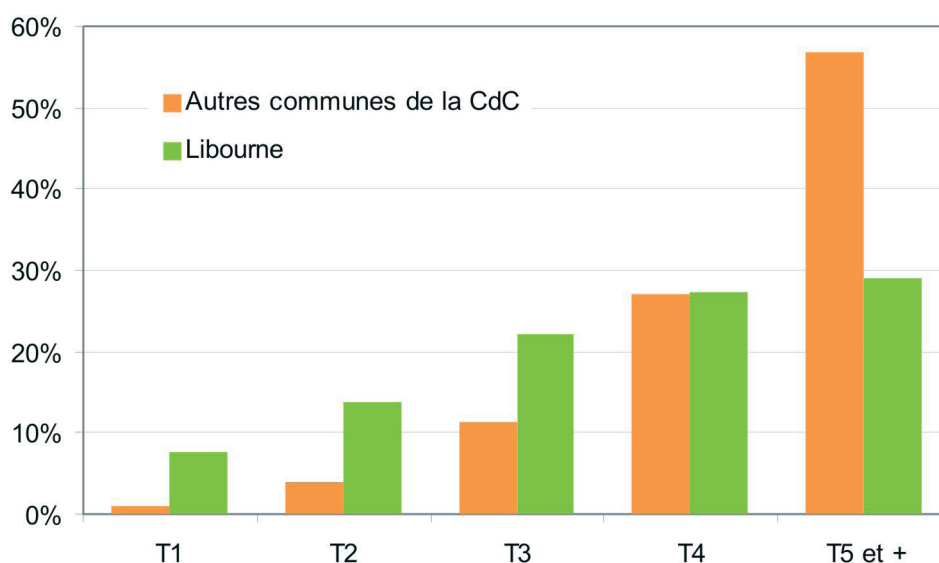
Le parc de logements de la Communauté de communes du Libournais se caractérise par une structure relativement homogène sur son territoire. Il est composé en majorité par des résidences principales, les résidences secondaires étant très peu nombreuses (jamais plus de 2 % sauf sur la commune de Pomerol qui en compte 8 %). A noter toutefois l'importance de la vacance dans les communes de Pomerol et Libourne (respectivement 12 et 9 % de logements vacants).



Source : INSEE 2006

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

Les grands logements (5 pièces et plus) sont très majoritaires, hormis sur la commune de Libourne où les tailles de logements sont plus variées, configuration plus typique des centres urbaines.



Le parc est plutôt ancien, les logements construits avant 1949 dominant. La part de logements potentiellement indignes¹ dans le parc privé est relativement homogène sur le territoire et se situe légèrement au-dessus de la moyenne girondine.

	Nombre de logements potentiellement indignes	Part des logements potentiellement indignes dans le parc privé
Les Billaux	40	11 %
Génissac	65	12 %
Lalande de Pomerol	18	7 %
Libourne	961	11 %
Moulon	47	13 %
Pomerol	38	13 %
CC Libournais	1 169	11 %
Gironde	52 822	10 %

Source : FILOCOM 2005

¹ Le parc privé potentiellement indigne est identifié par croisement de deux sources : la taxe d'habitation (logements classés en catégories 6 à 8) et l'impôt sur le revenu des personnes physiques (ressources inférieures à 60 % des plafonds HLM). La conjonction de ces deux indicateurs indique une présomption d'indignité plus qu'une identification formelle. C'est donc un chiffre surestimé par rapport à la réalité

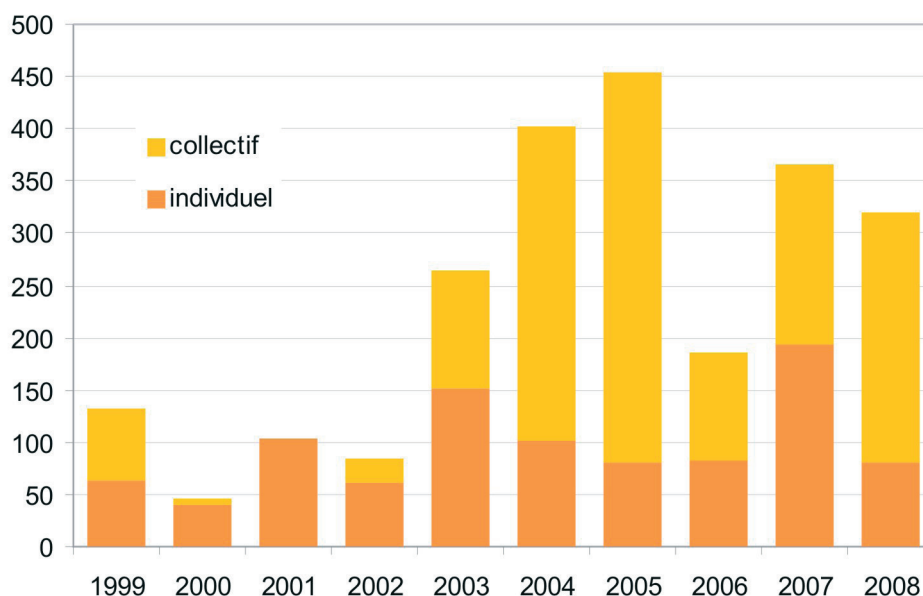
1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

Dans les communes de Génissac, Les Billaux, Lalande-de-Pomerol, et Moulon, le statut d'occupation principal est celui de propriétaire occupant (de 75 à 85 %). Pomerol et Libourne présentent en revanche un profil différent :

- Pomerol compte 39 % de locataires du parc privé et 7 % du parc public ;
- Libourne se caractérise par la plus forte part de locataires du parc HLM de la Communauté de communes (19 %) et par une répartition équilibrée de propriétaires occupants et de locataires du parc privé (respectivement 43 % et 38 %).

1.3.2 | Une construction neuve dynamique

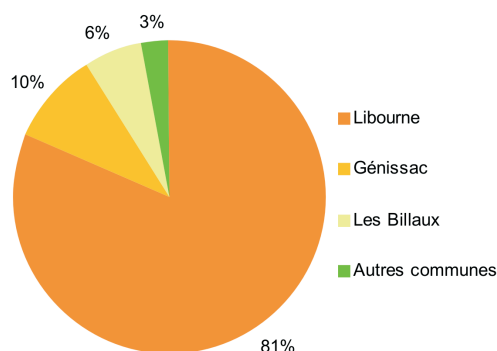
Après un fort développement de la construction dans les années 2004-2005, fortement alimentée par des programmes de logements collectifs, le volume de construction sur la Communauté de communes s'est réduit.



Source : déclarations d'ouverture de chantiers, DRE - a'urba

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

La part de chaque commune dans la production de logements de la communauté de communes est très variable.



Source : déclarations d'ouverture de chantiers, DRE - a'urba

Libourne alimente 81 % de la production de logements sur le territoire communautaire entre 2000 et 2008. Génissac et Les Billaux représentent respectivement 10 % et 6 % de la construction sur cette même période. La construction des communes de Pomerol, Lalande-de-Pomerol et Moulon est, quant à elle, peu importante.

L'indice de construction, qui compare le nombre de logements produits au nombre de ménages sur la commune, est un autre indicateur de la vitalité de la construction neuve. Cet indice qui prend du sens dans la comparaison entre les territoires permet d'identifier les territoires les plus dynamiques.

	Indice de construction 2008
Les Billaux	0,96
Génissac	4,40
Lalande de Pomerol	1,98
Libourne	2,50
Moulon	0,79
Pomerol	0,00
CC Libournais	2,42
Gironde	2,18

Sources : déclarations d'ouverture de chantiers, DRE – a'urba ; TH - DGI

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

Le dynamisme de la Communauté de communes du Libournais est supérieur à la moyenne girondine. Au sein de la CCL, c'est la commune de Génissac qui, comparativement au nombre de ménages qui peuplent la commune, construit le plus.

Si on étudie l'origine des pétitionnaires qui déclarent une ouverture de chantier de maison individuelle en moyenne chaque année :

- 22 ménages de la CCL construisent un logement individuel sur le territoire de la communauté de communes soit 56 % de la construction ;
- 11 ménages s'implantent dans le pays et parmi eux 7 sont issus de la CUB ;
- 44 ménages quittent la CCL pour construire un logement individuel dans une Communauté de communes limitrophe (et notamment vers la CdC du Canton de Guîtres), 23 ménages dans un autre territoire girondin.

Le territoire de la CCL apparaît comme faiblement attractif, notamment au regard des territoires limitrophes.

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

Logement, ce qu'il faut retenir

Un parc ancien, où la propriété occupée domine.

Un niveau de vacance important.

Une forte mais inégale dynamique de construction de logements neufs depuis le début des années 2000, mais qui s'essouffle un peu aujourd'hui.

Un parc social presque exclusivement concentré à Libourne.

Une demande sociale exprimée auprès des bailleurs.

Logement, ce que mettent en exergue les entretiens

Dans la tradition rurale, patrimoines immobiliers et fonciers se doivent d'être conservés intacts pour être transmis aux enfants. Bien souvent les recours à l'aide sociale ou à l'adaptation du logement sont ignorés par peur de devoir tronquer l'héritage familial. Les besoins ainsi tus, la demande sociale reste invisible.

La vacance correspond ainsi aux propriétés familiales en indivision que les enfants attendent de vendre au décès de leur parent. De vieilles fermes souvent isolées restent ainsi fermées durant des années après le départ de leur dernier propriétaire qui est alors hébergé chez un enfant ou en RPA voire en EHPAD.

La vacance provient aussi dans le monde viticole d'anciens logements de fonction d'ouvriers agricoles que les propriétaires ne relouent pas et démolissent pour augmenter leur capital foncier. A l'âge de la retraite, ces ouvriers perdent leur droit locatif, se retrouvent dans des familles d'accueil ou dans le parc social libournais.

Notons que les logements neufs, en location ou en accession, offrent de bonnes conditions d'accessibilité et pourraient servir de domicile adapté au vieillissement, mais ils sont occupés en priorité par de nouveaux arrivants valides.

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

1.4. | Le logement des personnes âgées : approche statistique

1.4.1 | Deux tiers de ménages propriétaires, trois quarts habitant une maison individuelle

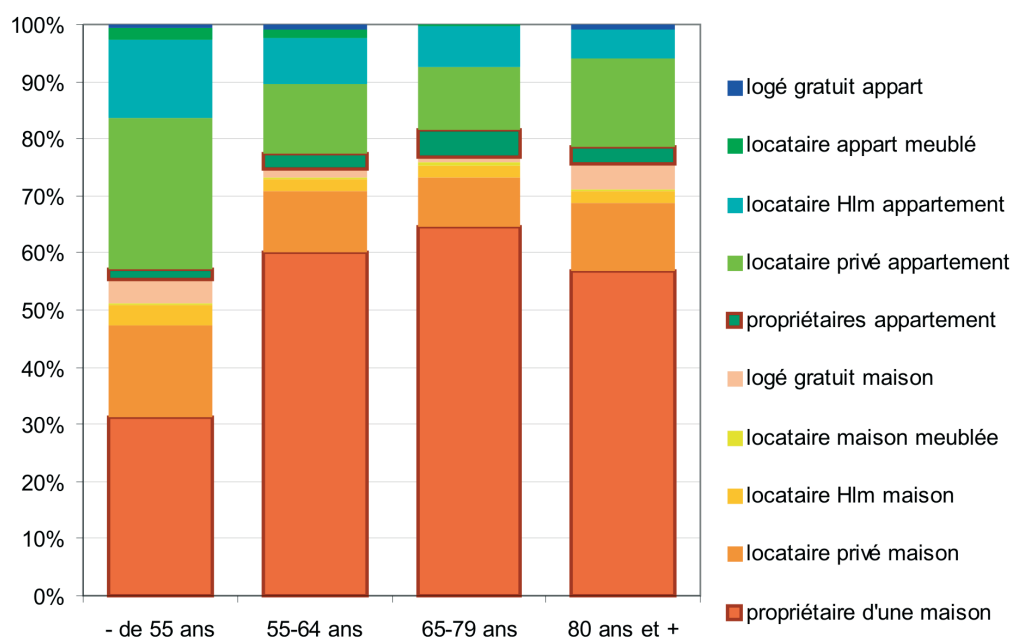
statut et type du logement	âge de la personne de référence du ménage			
	- 55 ans	55-64 ans	65-79 ans	+ 80 ans
propriétaire d'une maison	31 %	60 %	64 %	57 %
propriétaire d'un appartement	2 %	3 %	5 %	3 %
locataire non Hlm d'une maison	16 %	11 %	9 %	12 %
locataire non Hlm d'un appartement	26 %	12 %	11 %	15 %
locataire Hlm d'une maison	4 %	2 %	2 %	2 %
locataire Hlm d'un appartement	13 %	8 %	7 %	5 %
logé gratuitement	5 %	2 %	1 %	6 %
ensemble locataires	62 %	35 %	30 %	35 %
total maison individuelle	55 %	74 %	77 %	76 %

Source : INSEE 2006

Le statut de propriétaire décroît avec l'âge, au profit, d'une part de la location, d'autre part du fait d'être logé gratuitement. Cette dernière situation doit vraisemblablement correspondre pour l'essentiel aux statuts d'hébergement familial.

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

Le parc locatif social n'apparaît que très peu comme un parc d'accueil des personnes âgées ; moins de 7 % des âgés de plus de 80 ans y résident (soit une centaine de personnes au total).



Source : INSEE 2006

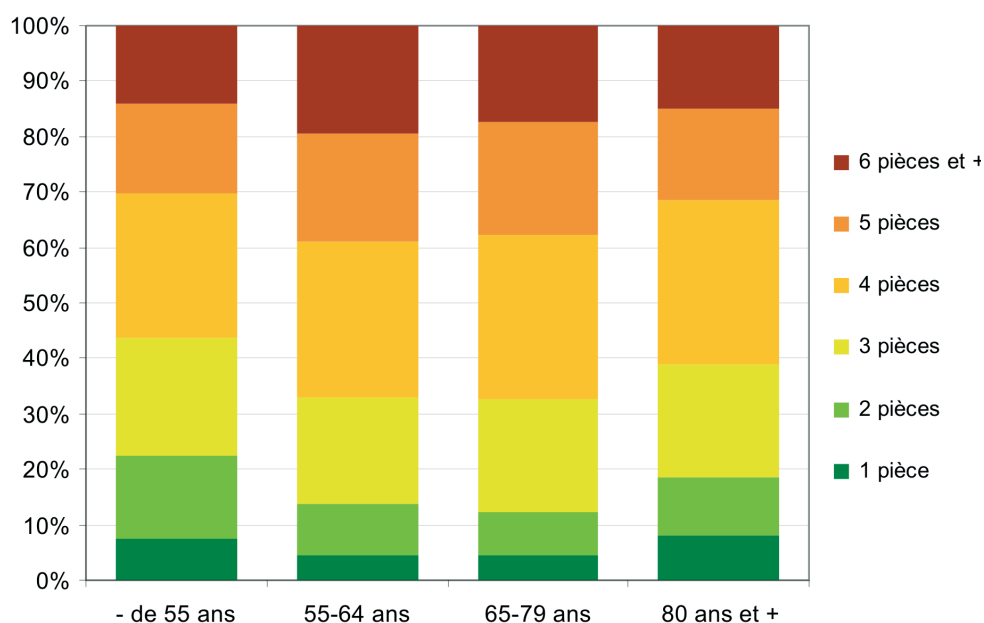
1.4.2 | Des plus petits logements avec l'âge

Si la part de ménages occupant un logement de 3 ou 4 pièces reste stable avec l'âge, celle des occupants des grands logements (5 pièces ou plus) décroît au profit des ménages résidant dans des logements de 1 à 2 pièces.

Nombre de pièces du logement	âge de la personne de référence du ménage			
	- 55 ans	55-64 ans	65-79 ans	+ 80 ans
1 pièce	8 %	5 %	5 %	8 %
2 pièces	15 %	9 %	8 %	11 %
3 pièces	21 %	19 %	20 %	20 %
4 pièces	26 %	28 %	30 %	30 %
5 pièces	16 %	20 %	20 %	16 %
6 pièces et +	14 %	19 %	17 %	15 %

Source : INSEE 2006

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais



Source : INSEE 2006

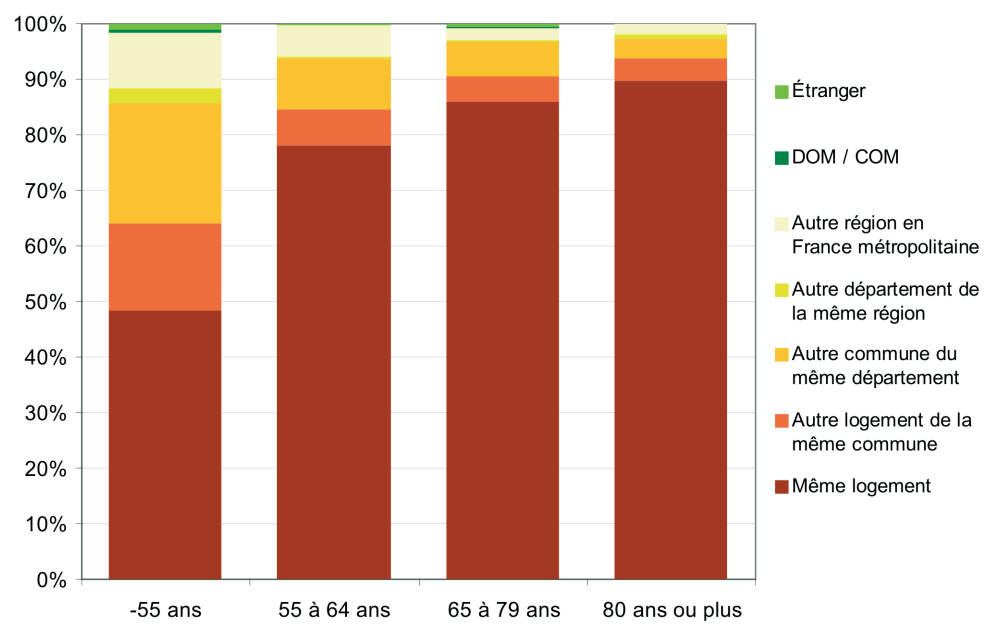
1.4.3 | Pas de regain de mobilité avec le grand âge

84 % des personnes de plus de 55 ans et 90 % des plus de 80 ans n'ont pas changé de résidence principale dans les cinq années précédant le recensement. On n'observe donc pas ou peu dans le Libournais de mobilité accrue aux âges élevés, qui aurait pu être liée à un rapprochement des services ou à l'emménagement dans un logement mieux adapté.

lieu de résidence 5 ans auparavant	âge de la personne			
	- 55 ans	55-64 ans	65-79 ans	+ 80 ans
dans le même logement	48 %	78 %	86 %	90 %
dans un autre logement de la même commune	16 %	7 %	5 %	4 %
dans une autre commune du département	21 %	9 %	6 %	3 %
dans un autre département aquitain	3 %	0 %	0 %	1 %
dans une autre région de France métropolitaine	10 %	6 %	2 %	2 %
dans un DOM ou COM	1 %	0 %	0 %	0 %
à l'étranger	1 %	0 %	1 %	0 %

Source : INSEE 2006

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais



Source : INSEE 2006

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

Parcours, occupation et mobilité, ce qu'il faut retenir

Une population essentiellement propriétaire de maison individuelle, mais avec un regain du statut de locataire pour les plus âgés.

Des mobilités qui existent, mais qui ne concernent qu'un tout petit nombre d'individus.

Des personnes âgées très peu présentes dans le parc locatif social.

Parcours, occupation et mobilité, ce que les entretiens mettent en exergue

La faible mobilité résidentielle à la venue du grand âge correspond bien aux comportements culturels d'enracinement dans un patrimoine rural vétuste (voire dangereux) pour les plus vulnérables et inadapté en matière énergétique (chauffage au bois). Leurs conjoints disparus, les veuves restent sur place, à proximité du logement de leurs enfants tant qu'elles sont suffisamment autonomes.

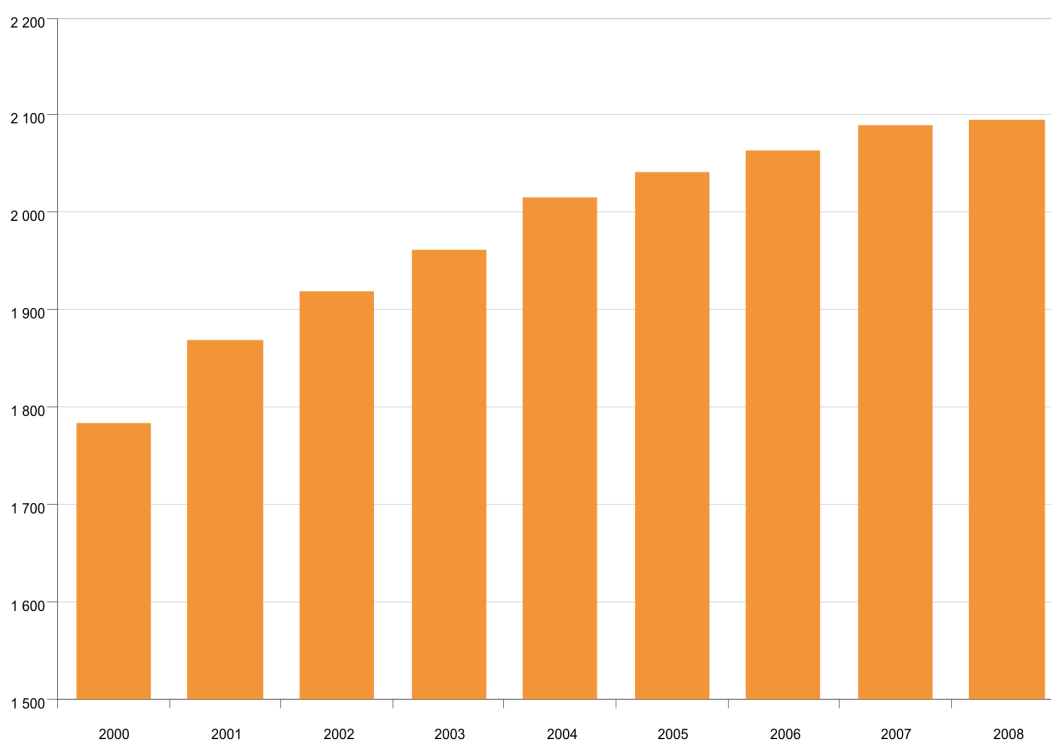
Quand leur niveau de dépendance augmente, accentué notamment par leur isolement spatial et le manque de mobilité, ces femmes (le plus souvent) recherchent un nouveau logement accessible, plus petit et facile d'entretien, mais ce type d'offre immobilière reste encore plus difficile à trouver en milieu rural qu'en ville.

A ce stade, ce sont les RPA de Libourne (peu adaptées pourtant au handicap) qui correspondaient le mieux jusqu'à présent aux vœux de ces personnes contraintes de déménager.

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

1.5. | Le parc social : peu adapté et peu recherché par les personnes âgées

1.5.1 | Un territoire bien pourvu en logement social mais une répartition inégale



Source : ECOLO – DDE

Le nombre de logements sociaux augmente régulièrement depuis 2000 pour atteindre 2 095 logements en 2008 soit environ 16 % des résidences principales. A titre de comparaison, l'offre sociale représente 14 % des logements de la Gironde, 6 % si on soustrait l'agglomération bordelaise. L'offre très sociale s'élève à 90 logements répartis entre 69 PLA-I dans le parc public et 21 PST dans le parc privé. Libourne concentre 96 % des logements sociaux de la Communauté de communes.

	Nombre de logements sociaux
Les Billaux	13
Génissac	18
Lalande de Pomerol	0
Libourne	2 010
Moulon	22
Pomerol	32

Source : ECOLO - DDE

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

1.5.2 | Les principales caractéristiques du parc locatif social

Le parc de logements sociaux de la Communauté de communes est essentiellement dominé par des logements collectifs.

L'ensemble de ces logements collectifs sont situés sur la commune de Libourne, à l'exclusion de 31 logements à Pomerol et 9 aux Billaux.

En fonction des bailleurs, le parc est d'âge différent. Il est plutôt âgé en ce qui concerne Domofrance et Mésolia, assez récent pour Clairsienne et Soliance.

Les logements sont essentiellement des logements familiaux, avec une très forte prépondérance des T3 et T4 (70 % du parc). Les logements à destination des personnes seules (T1 et T2) représentent moins de 500 logements sur 2 000.

La majorité des logements se situe dans des immeubles de petite taille. Or ces immeubles sont très rarement dotés d'ascenseur. Seuls quelques grands bâtiments de Libourne en sont dotés (3 résidences de Soliance, 100 logements de Mésolia), ce qui restreint l'accessibilité des personnes âgées et entraîne des stratégies de relocalisation (cf. § 5.3).

Le parc se répartit entre 6 grands bailleurs : Soliance (497 logements), qui doit racheter dans l'année 2010 les 264 logements de Maison Girondine, Domofrance (339), Gironde Habitat (307), Clairsienne (285), ICF Atlantique (229). Les 174 logements restants appartiennent à d'autres SA d'Hlm (73), des personnes morales (58) ou physiques (38 logements répartis entre 23 propriétaires) et des communes (5).

1.5.3 | La demande locative sociale

D'après le fichier du numéro unique, 932 ménages de la Communauté de communes ont exprimé une demande de logement social en 2008, soit 7 % des ménages, ce qui situe la Communauté de communes dans la moyenne départementale, et ceci quel que soit le territoire souhaité.

Par ailleurs, 1 231 demandes ont été exprimées en 2008 pour accéder à un logement sur le territoire de la CCL soit 58 demandes pour 100 logements sociaux existants (contre 53 pour l'ensemble de la Gironde).

De manière plus qualitative, en 2009, les bailleurs¹ estiment que le Libournais est un territoire qui présente une relative faible pression sur les logements sociaux.

La production récente de logements dits « investisseurs » a créé une offre locative abondante et permet donc aux candidats locataires d'effectuer un choix avant leur entrée dans un logement.

¹ Les bailleurs rencontrés lors de cette étude sont : Soliance, Domofrance, Gironde Habitat, Clairsienne et Logévie.

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

La demande émanant des personnes âgées est extrêmement ponctuelle et locale. Les profils les plus souvent rencontrés sont :

- des travailleurs agricoles retraités ;
- des rapprochements familiaux auprès d'enfants habitant le secteur de Libourne ;
- des «retours au pays» de fonctionnaires retraités ayant poursuivi leur carrière dans une autre région.

1.5.4 | Logement social et personnes âgées

Outre cette faible demande de la part de personnes âgées, les organismes bailleurs reconnaissent que leur patrimoine libournais accueille peu de personnes âgées, notamment en comparaison de ce qu'il se passe dans d'autres bassins d'habitat girondins.

Les personnes âgées présentes se caractérisent par des ressources globalement très faibles. Les logements occupés ne font pas l'objet d'une sous-occupation notoire, comme cela est fréquemment le cas pour des logements occupés de longue date.

En termes d'adaptation des logements à la perte d'autonomie, les bailleurs n'ont pas de stratégie particulière affichée, mais s'efforcent d'apporter des réponses aux demandes, qui restent peu fréquentes. La solution la plus fréquemment proposée est la mutation vers un logement situé en rez-de-chaussée. Cette évolution est généralement bien acceptée par les personnes concernées, au contraire de ce qui peut s'observer dans beaucoup d'autres agglomérations où les rez-de-chaussée sont particulièrement peu prisés.

Les très faibles ressources des ménages âgés sont parfois un frein à l'amélioration de leur logement, le solde à leur charge étant parfois rédhibitoire.

En termes de stratégie, les bailleurs rencontrés, en dehors de Logévie, reconnaissent ne pas avoir pris la pleine mesure du vieillissement et de ses conséquences. La faible représentation des ménages âgés dans le parc (confirmée par les apports du recensement rénové de la population, cf. page 24), ainsi que dans la demande, et le petit nombre de demandes d'adaptation ou de mutation ne les ont pas encouragés à se pencher sur la question et à envisager de stratégie particulière. Dans ce domaine, ils ne cherchent pas à se positionner précisément en faveur du logement des personnes âgées ou à anticiper des services ou modes de fonctionnement adaptés.

1 | Un diagnostic du vieillissement sur la communauté de communes du Libournais

Le parc social, ce qu'il faut retenir

Un parc social presque exclusivement concentré à Libourne.

Une faible représentation des personnes âgées, dans les logements comme dans la demande.

Une population âgée caractérisée par de très faibles niveaux de ressources.

Des stratégies publiques et/ou privées peu affirmées et anticipatrices vis-à-vis du vieillissement de la population.

Le parc social, ce que les entretiens mettent en exergue

Les impératifs de la loi sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 prévoyant la mise en accessibilité des bâtiments d'habitation, doivent être rendus actifs à moyen terme (cellule habitative et espaces communs). Par ailleurs, avec l'urbanisation des modes de vie, les générations de quadra et quinquagénaires issus de milieux ruraux prennent de plein fouet les effets des mutations socio-économiques et culturelles, donnant lieu à une transformation de leurs modes d'habiter. En ce sens, la demande en logements locatifs sociaux pourrait bien augmenter dans les prochaines années, notamment avec une tendance accentuée au vieillissement dans le parc social. De ce fait, l'adaptation gériatrique du parc social se pose clairement dans le Libournais.

La société HLM Logévie (initialement spécialisée dans les foyers-logements et les maisons de retraite) a amorcé ce virage de l'évolution de la demande. Elle propose à présent des résidences banalisées intergénérationnelles à taille humaine adaptées à la perte d'autonomie et « gardiennée ». De préférence implantées en diffus dans les centres-bourgs équipés de commerces de proximité, elles sont une réponse immobilière souple et évolutive à la demande en solutions ni ségrégatives ni stigmatisantes d'une population vieillissante. Ces résidences où 30 % des logements sont réservées aux seniors tendent à remplacer les RPA dont il est communément admis qu'elles sont devenues obsolètes.



2 | Un état des lieux de l'offre à destination des personnes âgées dans le Libournais

2 | Un état des lieux de l'offre à destination des personnes âgées dans le Libournais

2.1 | Le logement et l'hébergement

2.1.1 | Trois résidences pour personnes âgées

La commune de Libourne dispose de trois logements-foyers pour personnes âgées, comptabilisant 116 logements. Appartenant à Logévie, ils sont gérés par le CCAS de la ville de Libourne. Ils sont ouverts aux personnes de plus de 60 ans valides et autonomes (GIR 5 ou 6), sous condition de ressource (ils sont assimilés à du logement social, ouvrent droit à l'APL et sont alignés sur les plafonds de ressources Hlm). Le niveau de dépendance y est faible, les RPA accueillant des aînés autonomes.

L'ensemble des résidences est doté d'ascenseur (sauf les 38 logements individuels, de plain-pied, de la résidence Michelet). Tout en restant indépendantes, les personnes âgées ont la possibilité de prendre des repas collectifs en semaine, le midi.

RPA : un avenir incertain

Ces logements collectifs, nommés aussi foyers logements, sont issus de modèles urbains datant de 1970/75 et restent très attractifs auprès des personnes vieillissantes qui ne peuvent rester à domicile et disposent de faibles revenus. Aujourd'hui assimilés à des EHPA (établissement d'hébergement de personnes âgées, non dépendantes c'est à dire relevant de GIR 5 ou 6), les RPA ne sont plus programmées par le CROSMS (comité régional d'organisation sanitaire et médicosociale) sur le territoire girondin qu'il estime être suffisamment pourvu. Par ailleurs, depuis 2004, la loi impose que les résidents ne soient pas dépendants à leur entrée en RPA et qu'ils signent, non plus un bail, mais un « contrat de séjour » les engageant à quitter leur logement, en cas de perte d'autonomie. La contrainte que représente désormais pour la personne dépendante un second déracinement de son lieu de vie, la complexité de gestion d'un tel établissement et le manque d'adaptabilité de son architecture globale font de la RPA, malgré son succès pérenne auprès des aînés, un produit immobilier menacé d'obsolescence.

On notera l'intérêt général des personnes âgées pour les RPA. Plusieurs raisons : d'abord c'est un « produit » qu'elles connaissent, ensuite c'est un « produit » qui répond au sentiment de vulnérabilité de la plupart d'entre elles.

2.1.2 | Deux structures d'hébergement

La commune de Libourne dispose de deux établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes. L'un est privé, l'autre public et inscrit dans le complexe hospitalier de Libourne.

- La «Villa des Charmilles» est un EHPAD privé de 33 places.
- L'Hôpital de Libourne dispose d'un EHPAD, la fondation Etienne Sabatié, qui dispose de 340 lits, dont 25 lits réservés à l'unité d'Alzheimer, ventilés entre 248 chambres à 1 lit et 82 chambres à 2 lits. L'hébergement des personnes très dépendantes (GIR 1 à 4) représente plus de 88 % des patients hébergés.

2 | Un état des lieux de l'offre à destination des personnes âgées dans le Libournais

Cet établissement, du fait de sa grande taille et de son rayonnement en zone rurale, accueille aussi des personnes ayant un niveau de dépendance faible (12 % de GIR 5 et 6). Parmi elles, se retrouvent les aînés très isolés vivant dans des villages environnants hors CCL et non équipés de structures d'aide à domicile ni d'aide à la mobilité.

En conséquence, son GMP (GIR moyen pondéré) est relativement peu élevé (627) et la durée moyenne de séjour des patients (4,7 ans) plus importante que celle observée dans d'autres EHPAD.

Une demande accrue d'accueil en EHPAD pour les aînés dépendants

La liste d'attente en matière de placement de personnes âgées est l'une des plus longues de la demande globale hospitalière (environ 50 personnes). Une nouvelle unité Alzheimer est aussi actuellement en cours de programmation (25 nouveaux lits). La forte demande liée à la montée des cas de dépendance pourra être satisfaite par le projet global de réhumanisation des locaux dont une architecture adaptée à la perte d'orientation cognitive (couloir circulaire, lumière uniformisée, etc).

Avec l'extension et la requalification des prestations hospitalières, l'EHPAD devrait continuer à attirer toujours plus de population en quête d'un espace de fin de vie.

De manière générale, pour les logements-foyers comme pour les établissements d'hébergement, il est difficile d'établir des ratios qui détermineraient un niveau d'équipement du territoire. En effet, si toutes ces structures sont situées dans la commune de Libourne, leur rayonnement est beaucoup plus large, dépassant les limites communales, tout comme celles de la communauté de communes, voire même du département (rayonnement à l'est).

Toutefois, on peut considérer que le territoire est bien pourvu quantitativement.

2.2 | L'accueil de jour

Complémentaire à la politique du maintien à domicile, l'EHPAD de l'hôpital propose 10 places d'accueil de jour pour recevoir ponctuellement les personnes âgées. La demande de structure de répit est en augmentation, il existe une liste d'attente officielle de 22 personnes, sans compter les demandes saisonnières durant l'été, demandes régulières des familles d'aidants désireuses de prendre quelques jours de congés.

Ce besoin encore rarement exprimé annonce toutefois un changement de comportement global. En effet, dans un milieu rural plutôt conservateur, s'autoriser à se faire aider à l'extérieur marque une évolution psychosociale des familles intéressante à relever, ce qui pour l'avenir nécessitera sans doute de renforcer ce type de services à la demande.

Verra-t-on aussi se développer comme une tendance émergente observée dans d'autres localités un accueil de nuit pour Alzheimer ?

2 | Un état des lieux de l'offre à destination des personnes âgées dans le Libournais

2.3 | Les déplacements

2.3.1 | Un service de transport à la demande pour les semi-valides

Depuis 2004, Transadapt fonctionne dans la CCL. Ce service de transport à la demande s'adresse aux personnes âgées et aux personnes handicapées. En 2009, plus de 8 000 transports annuels à la demande ont été réalisés sur le périmètre communautaire, dont 80 % de personnes âgées semi-valides vivant à domicile. En effet, 15 à 20 % des 75 ans et plus ne peuvent plus se déplacer seuls et ont recours à ce mode doux de déplacement incluant des prestations personnalisées comme par exemple l'aide à l'habillage ou l'accompagnement chez le médecin, et l'attente (d'une à trois heures). Les personnes handicapées bénéficiant aussi de transports thérapeutiques mieux remboursés utilisent moins Transadapt (20 %).

Cette aide à la mobilité évite l'entrée en établissement d'aînés ruraux vivant dans un habitat trop isolé, notamment dans les communes limitrophes de Libourne. Elle est donc à la fois un outil de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement de « sécurité à sécurité » permettant aux moins valides de continuer à consulter des spécialistes, visiter leur famille, consommer dans la CCL, participer à la vie citoyenne et bénéficier des différentes animations villageoises. Encore faut-il que ce transport à la demande ne soit pas source de rejet de la part de personnes âgées craignant la stigmatisation de l'image du handicap et de la dépendance !

La CCL et le Conseil Général co-financent les déplacements en tant qu'aide sociale. Une fois subventionné, un déplacement revient à 2 € pour le particulier (soit 4 € l'aller-retour). Un deuxième véhicule a été mis en place devant le succès de ce service : un VP de 4 places et une camionnette de 9 places circulent désormais. Le pilote fonctionne dans son véhicule comme dans une agence, relié par satellite au siège social situé à Lormont, où sont accueillis, gérés et retransmis en temps réel les appels des particuliers.

2.3.2 | Le réseau de transports urbains et interurbains

Un nouveau conventionnement entre la société des transports libournais et la ville de Libourne va permettre à court terme une réorganisation plus cohérente de la couverture spatio temporelle de l'ensemble de la ville. Le maillage des quartiers où sont prévus des arrêts de bus tous les 200 ou 300 mètres ainsi que le renforcement des liaisons interquartiers connectées par la gare routière ou un autre pôle d'échange. En développant ainsi une offre de proximité indispensable à la mobilité des habitants et en irriguant l'ensemble des quartiers par des lignes de transports collectifs, Libourne se tient prête, entre autre, à l'accueil des aînés originaires des hameaux périphériques et se rapprochant, à la venue du quatrième âge, des services et de l'hospitalité urbaine.

2 | Un état des lieux de l'offre à destination des personnes âgées dans le Libournais

Les chiffres de fréquentation du réseau des bus urbains de Libourne montrent une réelle progression de l'usage des transports en commun en trois ans :

- 2006 : 346 559 passagers
- 2007 : 351 133 passagers
- 2008 : 383 337 passagers

Par ailleurs, une nouvelle politique de transport très sociale est aujourd'hui initiée. Elle s'appuie sur le succès d'actions sociales expérimentées initialement vers des populations mal desservies (navette gratuite deux fois par semaine, les jours de marché, desservant notamment la nouvelle population du quartier de Montaudon dépourvu de lignes de bus) et vers les personnes démunies (cartes de 60 tickets de transports distribuées aux ayants-droits du CCAS). Aujourd'hui, la ville de Libourne opte pour un réseau de transports urbains totalement gratuits. La subvention d'exploitation accordée à Libus sera basée sur le nombre de fréquentations, ce qui compensera la perte de recette tout en encourageant la société de transport à être toujours plus performante.

De plus, à partir de 2013, l'ensemble des bus circulant sur la ville seront entièrement accessibles à tous les handicaps, comme le prévoit la loi du 11 février 2005 (plancher bas, palette élévatrice rétractable, signalisation sonore et en 3D, etc.). Les véhicules de réserve le seront, eux, en 2015. La voirie devant s'adapter à ces nouveaux bus, de nombreux travaux sur les trottoirs seront nécessaires et s'échelonneront sur plusieurs années, étant donné l'importance du chantier.

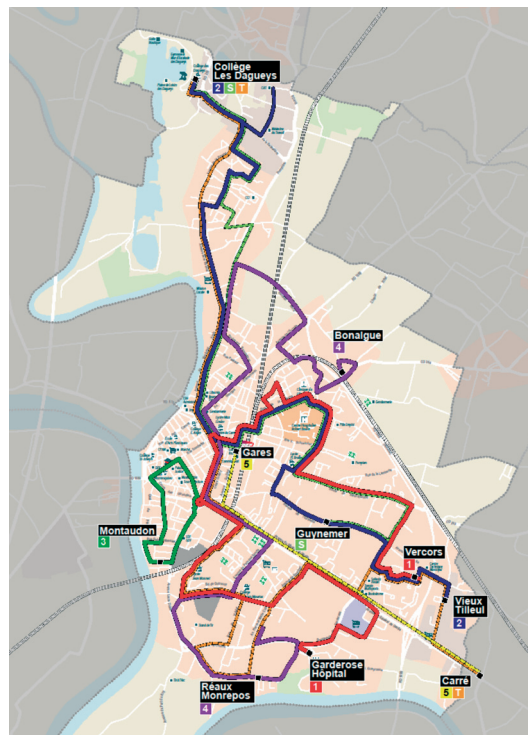
En matière d'offre en mobilité, Libourne va donc renforcer son attractivité déjà effective à l'égard du public âgé et handicapé. Qui plus est, ce nouveau confort d'usage, offert tant par les transports que par l'espace public, devrait intéresser l'ensemble de la population, toutes classes d'âges et tous niveaux de validité confondus.

Bien que les acteurs du territoire aient connaissance de la demande des seniors d'un transport à la carte, il est admis par tous que ce n'est pas facile à organiser : nombre de véhicules et de chauffeurs à accroître, questions logistiques entre la demande, son traitement et la réponse apportée...

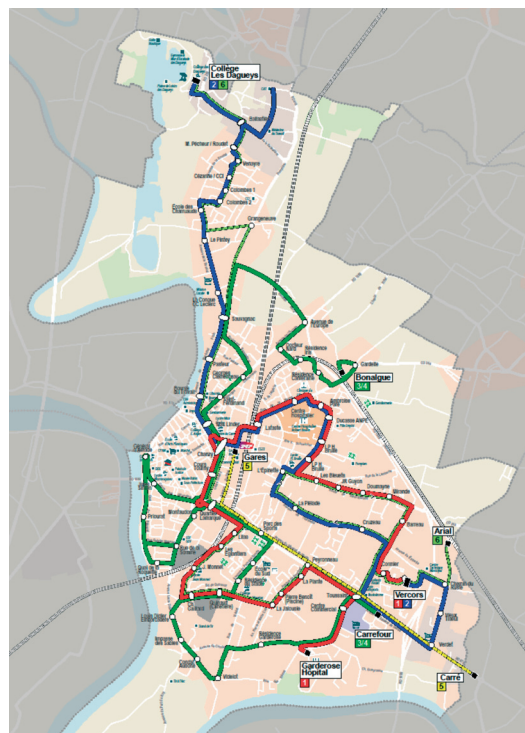
En institution, les besoins en déplacements sont couverts parce que connus et canalisés. De plus, à partir de 85 ans et plus, les besoins de mobilité ne sont plus les mêmes : « les personnes n'ont plus la même envie de bouger ». Apparaît à ces âges un sentiment de vulnérabilité qui suppose un accompagnement ; le périmètre de vie évolue chez les seniors et la notion d'isolement est corrélée à cette évolution.

2 | Un état des lieux de l'offre à destination des personnes âgées dans le Libournais

Plan actuel du réseau Libus



Futur plan du réseau de transports collectif Libus



2 | Un état des lieux de l'offre à destination des personnes âgées dans le Libournais

Le réseau Transgironde

Les déplacements intercommunaux sont assurés par le réseau de cars interurbains (CITRAM) qui sillonnent en étoile l'ensemble du vaste Libournais en reliant les centralités secondaires de la Gironde, la Dordogne et la Charente à Libourne voire à Bordeaux. L'axe Libourne - Bordeaux est en effet bien desservi par les lignes 301 et 302 cadencées environ toutes les heures et par le TER ou l'axe routier (quatre voies). Le croisement de plusieurs de ces lignes radiales de cars à hauteur de Libourne constitue des points de rupture modale (avec la voiture, le bus ou le TER) dont profitent les petites communes limitrophes (Les Billaux, Pomerol, Lalande de Pomerol, Moulon et Génissac). Cependant les dimensions du territoire et la présence de multiples petits hameaux excentrés ne permettent pas une même cadence de desserte pour tous les secteurs.

Par ailleurs, surtout calée sur les horaires pendulaires des scolaires et des actifs, l'offre en transport peut difficilement satisfaire une demande aléatoire et éparse de personnes isolées, présentant de surcroît soit un handicap physique soit un handicap social en matière de mobilité. L'offre en mobilité interurbaine doit donc être complétée par des alternatives permettant l'autonomie de personnes ne pouvant plus conduire. Aussi, la généralisation et la banalisation du déplacement à la demande complètent-elles judicieusement le réseau des déplacements publics, mais faut-il encore qu'elle soit accessible aux ressources du public intéressé.

2 | Un état des lieux de l'offre à destination des personnes âgées dans le Libournais

2.4 | L'accompagnement à domicile

L'accompagnement des seniors est un des éléments essentiels des politiques publiques au service des populations. Toutefois, face à la diversité des modalités d'accompagnement public, privé, de voisinage... du vieillissement, les acteurs publics du Libournais veulent être garants d'une qualité de services au travers de trois questions : qui aide ? quelle est la motivation de l'aidant ? quel avenir ou pérennité de cette aide ?

2.4.1 | Les aides à domicile du CCAS

Plus de 60 agents titularisés, auxiliaires de vie ou aides à domicile ainsi que dix agents contractuels assurent l'accompagnement à domicile d'un volume de 500 à 700 personnes âgées en plus ou moins grande perte d'autonomie. Les heures d'aide auprès des personnes plus dépendantes (GIR 1 à 4) étant financées par l'APA, celles auprès des plus autonomes (GIR 5 et 6) par la CRAM, la MSA et autres caisses de retraites. Le service à domicile est assuré également le week end grâce à la rotation du personnel et à la présence au CCAS d'un agent et d'un élu de permanence. Le territoire d'action à domicile du CCAS se compose de Libourne, Izon, Pomerol, Lalande de Pomerol et les Billaux. Les communes de Moulon et de Génissac dépendant, elles, du syndicat d'aide ménagère de Brannes.

Rappel : C'est à l'échelle départementale que se décide l'attribution de l'APA, allocation personnalisée d'autonomie à laquelle a droit toute personne de 60 ans et plus (jusqu'ici sans récupération sur le patrimoine) mais aussi l'aide sociale à l'hébergement, attribuée aux bénéficiaires de minima sociaux, récupérable sur succession et donnant lieu à l'obligation alimentaire entre parents et enfants (voire petits enfants).

A l'échelle communale, est gérée l'offre en services à domicile vers les publics cibles. L'action du CCAS de la Ville de Libourne, dont les services ont été récemment entièrement restructurés, répond très largement aux besoins des personnes âgées et handicapées. Elle assure l'accueil et l'orientation de ces publics cibles vers les prestations de soins ou d'accompagnement médico-social et garantit un accompagnement personnalisé quotidien à domicile des plus dépendants.

2.4.2 | Les services de soins infirmiers à domicile

Entièrement financés par l'assurance maladie, ils sont dispensés par des agents titulaires du Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) comprenant 2 infirmiers et 22 aides-soignants. Ils se déroulent à l'échelle des cantons de Libourne et de Fronsac.

2 | Un état des lieux de l'offre à destination des personnes âgées dans le Libournais

2.4.3 | Le portage du repas à domicile de la CCL

C'est un service communautaire assuré quotidiennement auprès de la population des 6 communes. Financés par la CCL et mis en œuvre par le CCAS de Libourne, les repas sont préparés par la société Sodexo, conditionnés en barquettes et livrés à domicile. Toutes les personnes qui se retrouvent en perte de mobilité, temporaire ou définitive, peuvent en bénéficier, sans barrière d'âge. Les personnes âgées qui veulent vieillir chez elles le plus longtemps possible n'ont souvent pas d'autre alternative (problème de l'éloignement géographique des lieux de ravitaillement, perte de mobilité physique avec veuvage ou abandon de l'automobile, problème de coordination des gestes empêchant de cuisiner, anciennes cuisines peu adaptées aux incapacités...). Par ailleurs, le portage de repas a pour avantage d'assurer discrètement une veille sanitaire et sociale auprès des aînés les plus isolés qui ne bénéficient pas de service à domicile, chauffeurs et livreurs ont été formés à la veille gériatrique.

120 repas/jours sont distribués via deux camionnettes en 2009 ; un léger tassement de cette activité exercée par la CCL est observé depuis un an (130 repas/jour en 2008) notamment en raison de départs en maison de retraite ou de décès. Notons aussi la concurrence du secteur privé, qui pratique la défiscalisation du coût du transport et s'adresse à un public plus aisé.



3 | Pistes de préconisations à l'attention des acteurs locaux

3 | Pistes de préconisations à l'attention des acteurs locaux

L'avancée des âges a changé de nature dans notre société et l'espérance de vie augmente. Elle implique souvent une plus grande dépendance (physique, psychique, sociale) avec dégradation des fonctions cognitives et de la capacité à vivre en collectivité. Entre longévité accrue et tendance à la diminution de l'autonomie, le paradoxe est à prendre en compte. Elle appelle donc des attitudes et des réponses fondamentalement nouvelles pour les territoires. Les situations sont différenciées entre les milieux rural et urbain.

La reconduction de 2007 à 2009 du plan national « Bien vieillir » confirme les étapes d'un chemin de vieillissement réussi. Le plan « Solidarité Grand âge » 2007 – 2012 complète le dispositif en étant plus axé sur la dépendance et sa prévention. Récemment, la mission « Vivre chez soi : autonomie, inclusion et projet de vie » (février à juin 2010) a pour but de créer une série de référentiels qualitatifs pour optimiser le quotidien des personnes âgées. Tous ces plans sont autant de leviers incitant les collectivités locales à s'adapter au nouveau paysage géo-démographique marqué par un vieillissement généralisé.

Le changement structurel essentiel se situe dans le désir affirmé des nouveaux seniors de vivre chez eux le plus longtemps possible. Ils posent par conséquent le défi de l'autonomie et du maintien à domicile. De plus, la gestion des personnes vieillissantes ne concerne plus la seule sphère médico-sociale, mais bien toutes les composantes urbaines de l'habitat, de la mobilité et du vivre ensemble. Les pratiques publiques vont devoir à la fois respecter la dignité des personnes âgées en concevant des modes d'intervention toujours plus proches du terrain et toujours plus à l'écoute des individus (seniors, aînés et leur famille), et accompagner dans l'espace public les personnes affectées de handicaps cognitifs.

« Vieillir concerne donc tous les acteurs et tous les territoires » et la tendance est confirmée dans le Libournais : au delà des politiques sociales « vieillesse », la politique territoriale du vieillissement est en œuvre. On ne peut plus considérer le vieillissement comme un enjeu social, local, segmenté et linéaire, il constitue un défi sociétal, plus global et interdépendant avec le milieu humain dans lequel il se produit. Dans le cas du Libournais, l'approche publique du vieillissement est à aborder au travers d'une stratégie communautaire. Le Libournais est bien un bassin de vie qui prend en compte les besoins des seniors.

Toutefois, penser le vieillissement comme un projet de territoire reste un pari dont la mise en œuvre suppose la mobilisation de plusieurs acteurs.

En termes de réponses opérationnelles, il nécessite une combinatoire d'actions (dans le prolongement de ce qui existe déjà) dont les pistes pourraient être les suivantes.

Recommandations du point de vue de l'urbanisme	Pour permettre une meilleure prise en compte des impacts du vieillissement sur l'agglomération		Rôle possible pour la CCL par rapport à l'impact du vieillissement	
			Incitation en direction des autres acteurs	Portage lié aux compétences de droit
Une politique de déplacement en faveur des seniors éloignés des espaces desservis Le chantier accessibilité comme levier pour la mobilité Un urbanisme qui prend en compte le vieillissement	Pour permettre une meilleure prise en compte des impacts du vieillissement sur l'agglomération	Une politique de déplacement en faveur des seniors éloignés des espaces desservis Le chantier accessibilité comme levier pour la mobilité Un urbanisme qui prend en compte le vieillissement	en direction des autres acteurs - assurer le partage d'un porter-à-connaissance au niveau du SCoT pour assurer une desserte optimisée assurant le lien entre transports et urbanisme - promouvoir la cohérence du développement d'une desserte en adéquation avec le réseau diversifié de services à la personne - promouvoir l'idée de la livraison à domicile auprès de tous les commerçants (en relation avec les associations et les services existants) - promouvoir la programmation de parkings pour handicapés, cheminements dans le quartier et l'accès par des rabattements doux, de type cyclopousse	- intégrer la complémentarité urbanisme/déplacement dans le PLU/PDU (communautaire) - organiser une observation pérenne des peuplements, de leurs âges et de leur répartition spatiale pour anticiper les besoins en déplacements - négocier avec les opérateurs un ajustement éventuel du plan de déplacements urbains et du matériel roulant - faciliter l'émergence d'un service à la carte pour les plus isolés (avec des critères dans un cahier des charges communautaire)
			- convaincre de l'intérêt de la loi accessibilité pour les communes de moins de 5000 habitants - favoriser les diagnostics «accessibilité» sur le bâti public pour anticiper les coûts à venir et déployer des stratégies échelonnées dans le temps (animation)	- faire appliquer la loi accessibilité sur l'espace public et aux abords des bâtiments publics pour les communes de plus de 5000 habitants (lors de travaux de requalification ou d'amélioration et dans le cadre de tout nouvel aménagement) - intégrer cette question dans le PLU/PDU (communautaire) pour assurer la praticabilité des espaces publics et des parcours - relayer l'accessibilité dans un Plan de Mise en Accessibilité (PMA) à l'échelle de la CCL
			- promouvoir l'organisation d'une signalétique performante et pour tous les handicaps, intégrée au paysage urbain (cheminements sécurisés et intuitifs) - veiller aux cheminements adaptés au handicap entre l'opération et les points de transports, les espaces récréatifs et verts, les services et les commerces - favoriser une vigilance sur la maintenance de certains équipements collectifs (bureau de poste, centres sociaux, médiathèque, théâtre...)	- promouvoir la ville rassemblée pour que les services, les équipements et les commerces profitent à un plus grand nombre et éviter d'encourager à plus de dispersion urbaine par les transports dans le PLU/PDU (communautaire) - réorganiser les marchés hebdomadaires calibrés pour le handicap et la mobilité lente, comme pour les autres espaces d'accueil vitaux pour les populations dans le PLU/PDU (communautaire)

3 | Pistes de préconisations à l'attention des acteurs locaux

Du point de vue de l'urbanisme

Une politique de déplacement en faveur des seniors éloignés des espaces desservis ?

La mobilité des seniors reste un problème pour une partie du territoire et c'est, du point de vue économique et indépendamment de la politique de transport mise en place actuellement, un marché émergent tant pour les transports à la demande que pour les services d'accompagnement. Ainsi, de nombreuses solutions sont envisageables. Anticiper les besoins permet sans doute de concevoir des solutions pérennes tant pour les usagers que pour le portage des coûts publics.

L'envie de déplacements évolue selon l'âge des seniors et le sentiment de vulnérabilité aussi. La mobilité à la carte / à la demande reste une question récurrente à mettre en oeuvre et qui suppose un accompagnement des moins mobiles et des plus âgés (85 ans et plus).

Le chantier accessibilité comme levier pour la mobilité ?

L'application de la loi « accessibilité » concerne les communes de plus de 5 000 habitants, mais l'enjeu reste l'accès global, c'est-à-dire du logement à la ville, en passant par le quartier. Cet enjeu peut être considéré comme nécessité communautaire et de là, faire levier sur l'ensemble des questions de mobilité pour tous, et donc aussi pour les personnes âgées. Cela suppose de s'intéresser non plus seulement aux flux de mobilité, mais bien également aux obstacles à la mobilité à toutes les échelles.

Un urbanisme qui prend en compte le vieillissement ?

Le principal problème des personnes âgées ne se situe pas au seul niveau du logement, mais plutôt à celui d'un « habitat » adapté. La question relève de l'habitat et donc de la mobilité, des services et des commerces, de l'organisation de l'espace. C'est une question d'urbanisme. Pour que les investissements publics soient rentables, il faut qu'un maximum de population puisse en bénéficier... ce qui suppose aussi à terme un travail sur la ville rassemblée, ramassée, qui génère des formes urbaines plus compactes, plus denses.

NB : Le texte présente les principes préconisés et le tableau suggère quelques modalités de mise en oeuvre.

Rôle possible pour la CCL par rapport à l'impact du vieillissement		Rôle possible pour la CCL par rapport à l'impact du vieillissement	
Recommandations du point de vue de l'Habitat	Pour permettre un accueil relatif au vieillissement inéluçtable de la population	Incitation en direction des autres acteurs	Portage lié aux compétences de droit
		- diffuser et communiquer les principes techniques de mise en accessibilité et les financements liés au logement - promouvoir la présence humaine autour du logement de la personne dépendante (bâti et espace public immédiat) - (animation) - promouvoir des formes de logements évolutives (animation)	- anticiper la question de la tracabilité des logements cibles - veiller à promouvoir des politiques d'attribution des logements sociaux à ce public spécifique - attribuer le logement autrement que sous le seul critère du nombre de personnes valides - contribuer à faire évoluer la structure du parc (pour les nouveaux besoins intergénérationnels) par un PLU/PLH (communautaire)
		- promouvoir l'innovation dans une programmation en logements (taille, forme, organisation des paliers...) qui intègre le rôle de l'accompagnant (Cahier des Charges communautaire)	- agir au travers de la construction neuve et des évolutions possibles du bâti existant (en termes de programmation) dans le PLU/PLH (communautaire) et au travers d'une négociation dans le cadre de la procédure de PC - prévoir des logements à loyer modéré à destination des personnes salariées accompagnantes (service à domicile), offre compatible avec leurs revenus dans le PLU/PLH (communautaire) - favoriser la fluidité des parcours résidentiels par une offre diversifiée répondant à toute la gamme des besoins au travers d'un PLU/PLH (communautaire)
		- promouvoir les formes de cohabitation (annonces, portail...)	- organiser les baux de cohabitation (partenariat avec les bailleurs) - promouvoir l'adaptation de la forme des logements en intégrant cette disposition dans le PLU/PLH (communautaire)
		- promouvoir la construction innovante de logements dont la conception intègre le risque prévisible de dépendance liée à l'âge et au handicap (Cahier des Charges communautaires) et qui développe la domotique (NTIC...) - favoriser des programmes immobiliers permettant le co-voinage actif (animation)	- négocier en amont des PC la mutualisation des moyens entre les opérateurs publics et privés - organiser le partenariat opérationnel autour du projet (rencontre de métiers) et choisir l'opérateur en fonction de sa qualité à intégrer cette démarche (Cahier des Charges communautaires)
		Le chantier accessibilité comme levier pour l'adéquation de l'offre aux besoins des aînés et des handicapés	- prévoir un espace de livraison intégré à toute opération de logements, notamment pour les repas à domicile, etc. (Cahier des Charges communautaire) - garantir une démarche de conception conjointe architecturale et domotique (Cahier des Charges communautaire) - garantir l'accès aux immeubles (accès, hall, ascenseur, couloirs...) au delà de ce que les normes exigent, mais dans l'esprit de l'innovation et de l'intégration totale de ces public au travers du PLU/PLH (communautaire)

3 | Pistes de préconisations à l'attention des acteurs locaux

Du point de vue de l'habitat

Une politique du logement dédiée aux aînés avec mise en place d'une traçabilité ?

Les logements adaptés existent. Les attributions répondent souvent à des critères d'urgence où le logement adapté peut être proposé à des personnes valides, alors que les besoins d'adaptation des logements existent, mais pas forcément explicites et repérés. Une meilleure mise en relation entre l'offre et la demande en logements adaptés pourrait permettre d'optimiser les investissements faits sur une partie du parc public.

Une diversification de l'offre en logements pour tous les profils de ressources ?

Au delà de la question de l'adaptation personnalisée du logement, se pose une question fondamentale pour tout projet d'accueil. En effet, d'autres critères conditionnent le logement des personnes âgées : l'adaptation de l'offre aux ressources des retraités et l'adaptation de la taille du logement aux besoins d'accueil incluant la famille et surtout les aidants.

La promotion de quartiers intergénérationnels innovants ?

Les stratégies d'aménagement et d'urbanisme peuvent faciliter la mixité générationnelle par la programmation de logements pour les jeunes, les actifs et les aînés (petites unités de vie en tissu urbain constitué, avec formule intergénérationnelle, système de co-voisinage actif... par le biais d'incitations de différentes natures). Cette question dépasse la programmation en logements pour se décliner également sur la programmation urbaine (services, commerces, maison médicale...). Il s'agit de jouer sur les politiques de peuplement par l'offre urbaine, notamment en matière de services de proximité.

Une stimulation de l'innovation pour le partenariat public-privé ?

Pour donner à l'offre toute son amplitude, associer l'initiative privée dans un projet public permet une diversification de l'offre et un partenariat opérationnel dans certains cas de montage opérationnel. Imaginer l'action privée comme complémentaire de l'action publique permet de lui donner une place choisie avec l'avantage de ressources captées.

NB : Le texte présente les principes préconisés et le tableau suggère quelques modalités de mise en oeuvre.

Recommandations du point de vue de l'action sociale	Pour permettre aux aînés de rester autonomes et accompagnés dans leur quartier, en ville	Rôle possible pour la CCL par rapport à l'impact du vieillissement	
		Incitation en direction des autres acteurs	Portage lié aux compétences de droit
Un centre intercommunal d'action sociale du bassin de vie	Un centre intercommunal d'action sociale	- fédérer une veille active par les services à la personne des Mairies et par les associations locales (animation)	- organiser et coordonner l'accompagnement social à domicile (assistance et soins dont médicaux, portage de repas, livraisons...) par le PLU/PLH/PDU (communautaire) - programmer des espaces d'accueil polyvalent pour ces besoins spécifiques au travers du PLU/PLH (communautaire)
	Une mise en réseau des acteurs à l'échelle du bassin de vie	- faciliter la mise en réseau des différents services à la personne des Mairies et des associations locales avec une « feuille de route partenariale » propre au projet (assistance et soins dont médicaux, portage de repas, ...) - encourager les commerçants à livrer à domicile (en relation avec les associations et les services des Mairies)	- planter des points relais d'accueil temporaire (structures alternatives de jour en complément du maintien à domicile) - soutenir la solidarité spontanée (aide psychologique et matérielle à apporter aux aidants naturels : famille, voisinage) - (intermédiation et communication)
	Une lutte contre les idées reçues et le déni	- diffuser largement toute programmation d'animation communale par les services à la personne des Mairie et des associations locales - faciliter l'intégration de ces événements aux lieux d'accueil susceptibles de convenir à ce public - encourager toute animation mixte intergénérationnelle (Appel à projet de la CCL) - promouvoir la présence humaine autour du logement de la personne dépendante (bâti et espace public immédiat) - inciter les conseils municipaux des jeunes à décider d'actions avec les personnes âgées	- exiger des lieux d'accueil accessibles et garantissant une présence humaine d'aide à la prise en charge au travers des PLU/PLH (communautaire) - engager une étude de faisabilité pour un emploi local de proximité à vocation sociale exclusivement ou en complément de missions de gardiennage plus classiques (personne garante de la sécurité des lieux à désigner) - communiquer sur la dépendance, sur les aides à la pierre et les aides à la personne
	Un lieu d'échange sur la prévention de la perte d'autonomie, un rôle pour les clubs seniors	- faciliter les relations entre les différents services à la personne de la Mairie et les associations locales avec l'encouragement des personnes âgées ou handicapées (animation) - favoriser les pôles d'animation et d'information citoyenne (animation)	- programmer la création de salles d'activités adaptées aux critères d'accessibilité et en lien avec une ou des associations chargées de l'animation locale (feuille de route concertée et PLU/PLH (communautaire)) - relayer les besoins au niveau du CG33 pour une bonne articulation des politiques publiques (animation)

3 | Pistes de préconisations à l'attention des acteurs locaux

Du point de vue de l'action sociale

Un centre intercommunal d'action sociale ?

Le vieillissement doit sans aucun doute être abordé à travers une stratégie plus communautaire impliquant notamment la création d'un centre intercommunal d'action sociale qui pourra intégrer toutes les variations des demandes à l'échelle du bassin de vie. Il s'agit par exemple d'adopter un programme de requalification conjoint du logement et de la rue et d'accompagner l'individu à la fois dans sa sphère privée et dans la sphère collective. Un levier également à activer sera la mise en accessibilité de l'ensemble du parc social locatif et un renforcement de la sensibilisation des propriétaires privés et des bailleurs sur les aides existantes pour l'adaptation de leur domicile à la perte d'autonomie.

Une mise en réseau des acteurs à l'échelle du bassin de vie ?

Les organismes paritaires de protection sociale (CRAM, MSA, CAF, etc.) jouent un rôle important dans la dynamique territoriale de proximité et d'accessibilité, laquelle pourrait évoluer vers une logique de cogestion avec les collectivités locales.

Le fonctionnement en réseau des acteurs du territoire améliore la qualité des services par effet de proximité. L'efficacité qui en découlerait permettrait sans doute aussi des économies d'échelle : coordination des dispositifs financiers, organiser le relais entre institutions et associations, stimuler l'innovation dans la production et les pratiques. La première étape de cette mise en réseau pourrait être d'organiser un atelier pour mobiliser les acteurs et tester l'intérêt de ce type d'instance... sachant qu'un tel atelier doit être bien préparé pour optimiser les adhésions, voire susciter une orientation politique. Vue l'hétérogénéité des territoires urbains et ruraux, une meilleure articulation des différents niveaux se révèle nécessaire afin de mieux appréhender l'interdépendance qui relie les différentes actions à mener pour prévenir les impacts du vieillissement sur l'environnement socio-spatial immédiat.

NB : Le texte présente les principes préconisés et le tableau suggère quelques modalités de mise en oeuvre.

	Rôle possible pour la CCL par rapport à l'impact du vieillissement	
	Incitation en direction des autres acteurs	Portage lié aux compétences de droit
Recommandations du point de vue de l'animation territoriale Pour assurer une cohérence et une mutualisation des moyens	Du diagnostic à la vision pérenne partagée	- mettre en place un observatoire pérenne, en relation avec le CG33 - organiser une évaluation des actions engagées en faveur du vieillissement - animer une plateforme interprofessionnelle
	Un portail d'accompagnement public	- organiser un espace pour l'orientation des administrés (espace d'accueil virtuel 24h/24 et 7j/7) - intégrer une rubrique ad hoc et permanente dans le magazine de la CCL
	Une charte de qualité	- conduire une démarche de co-engagement pour la promotion de production innovante et en associant les compétences du CG33 et de l'Etat et pour l'ajustement des moyens décidés par rapport à l'impact du vieillissement (animation)
	Une gouvernance à une échelle de bassin de vie	- programmation de l'habitat (et non de logements) au travers du PLU/PLH (communautaire) - créer un CLIC - favoriser l'implication et l'intégration communautaire des politiques sociales et médico-sociales relevant des compétences départementales et communales (animation)

3 | Pistes de préconisations à l'attention des acteurs locaux

Une lutte contre les idées reçues et le déni ?

Le vieillissement induit la dépendance. Faire admettre aux seniors et aux autres que la dépendance existe et que les détresses peuvent être importantes semble essentiel. « L'inconfort chez soi n'est pas une obligation ». Le public doit connaître les avantages cumulés de l'aide à la pierre et de l'aide sociale pour le maintien de la qualité de vie. Ces aides et leurs coûts peuvent être compatibles avec la gestion d'un patrimoine que le senior souhaitera transmettre.

Un lieu d'échange sur la prévention de la perte d'autonomie, un rôle pour les clubs seniors ?

Sur 6 000 personnes de 60 ans et plus, 1 000 fréquentent les 5 principaux clubs de la ville de Libourne. On a vu par ailleurs le manque d'information dont souffrait les seniors. N'y aurait-il pas une piste de réflexion à proposer pour un pôle renforcé d'animation et d'information citoyenne à déployer dans ces lieux de rencontre ? L'évolution de la vocation de ces structures pourrait en faire des passerelles vers des projets de prévention de la dépendance, de relais vers les associations de promotion de l'action intergénérationnelle, d'information sur les aides sociales possibles et en matière d'offre en logements...

Du point de vue de l'animation territoriale

Du diagnostic à la vision pérenne partagée ?

Tout diagnostic sur le vieillissement est un point de départ pour définir les décisions publiques. Les orientations auront besoin d'ajustements au fil du temps et cela pose la question de la mise à jour de cette information. Elle repose sur une actualisation du diagnostic sur des bases partagées et une organisation technique ad hoc, même légère.

Au-delà de ce fondamental qu'est l'observation pérenne, il s'agit bien de créer une plateforme d'acteurs pour :

- assurer la mitoyenneté des univers professionnels qui agissent pour les seniors ;
- faire rencontrer les institutions publiques et les prestataires privés ;
- répondre, de façon plus complète, aux besoins fondamentaux des seniors.

NB : Le texte présente les principes préconisés et le tableau suggère quelques modalités de mise en oeuvre.

3 | Pistes de préconisations à l'attention des acteurs locaux

Un portail d'accompagnement public ?

Il s'agirait d'un espace d'accueil où serait centralisé toutes les informations relatives aux services, accessibles par Internet et par un numéro unique 24 h/24 et 7j/7. C'est une condition de réussite dans le cadre d'une politique de maintien à domicile. Ce lieu permettrait aussi de sensibiliser l'ensemble de la population à la question du vieillissement et à la mixité générationnelle. Outre une fonction d'anticipation sur les besoins et d'orientation des administrés (à l'instar du CLIC), ce serait clairement un outil de communication, voire de marketing territorial (Il existe un centre de ce type sur la commune de Lalande de Pomerol).

Une charte de qualité ?

Elle serait le cadre de la démarche de co-construction que pourrait engager tous les acteurs concernés du Libournais. Elle ouvrirait la possibilité à l'expérimentation, notamment de produit immobilier innovant. Elle permettrait l'association de compétences extérieures, comme l'État et le Conseil Général. Elle engagerait à un suivi et légitimerait une plateforme de discussions. Son contenu serait établi en fonction d'un ajustement entre l'ambition partagée, les compétences de chacun et les moyens d'action.

Une gouvernance à une échelle de bassin de vie ?

La palette de réponses à apporter pour assurer un bon accompagnement de ce vieillissement sera à rechercher autant dans les politiques sociales et médico-sociales directes relevant des compétences départementales et communales que dans les projets territoriaux liés à l'habitat, la mobilité, l'économie de services, l'animation culturelle, etc. qui seront portés par les intercommunalités.

La difficulté consiste à conjuguer l'échelle communale, intercommunale et départementale ainsi que l'action individuelle et collective, médico-sociale et urbaine. Les politiques publiques pourraient accompagner les administrés en favorisant la pérennité de leur autonomie dans la sphère privée de leur domicile... tout en préservant la pérennité de la vie collective et de la solidarité par des actions favorisant l'harmonisation du corps social (programmation d'habitat permettant la persistance de la chaîne des générations dans les quartiers urbains ou les hameaux ruraux, émulation des plus âgés à participer à la vie publique, culturelle et citoyenne, recherche d'une offre en mobilité équitable et d'un accès à la santé pour tous).

En s'inspirant des compétences politiques en faveur du vieillissement déléguées à la CCL (portage de repas à domicile, attribution de logement social et politique de déplacement à la demande), on doit s'interroger sur la faisabilité de la poursuite d'un tel transfert des politiques de vieillissement à l'échelon du bassin de vie... institutionnalisé.

Les apports d'une communauté d'agglomération pour le vieillissement ?

Aujourd'hui, la réflexion peut continuer à évoluer vers une politique d'aménagement public intégrant naturellement les effets du vieillissement à l'échelle de la nouvelle CDA (communauté de communes du Libournais, de Coutras et de Guîtres), l'échelle des 65 000 habitants apportant un nouveau niveau de pertinence. En devenant

3 | Pistes de préconisations à l'attention des acteurs locaux

autorité organisatrice des transports, la collectivité publique peut mieux maîtriser l'organisation de la mobilité en général et celle des personnes âgées en particulier. En repensant l'offre interurbaine en transport public, mais aussi en maillant au mieux le territoire d'une offre en transport à la demande palliant le déficit de desserte transversale, les problèmes d'isolement et de mitage des bassins de vie ruraux se réduiront considérablement.

Enfin, à l'échelle de la communauté d'agglomération et du point de vue de l'aspiration des seniors à l'autonomie et au maintien à domicile, il paraîtrait intéressant d'essayer de palier les carences en aides humaines par des réseaux d'assistance technique (« télémédecine », logements connectés...) indispensables pour adoucir l'isolement structurel de l'habitat rural et faciliter la gestion à distance de logements peu souvent équipés pour bien y vieillir. L'investissement dans les NTIC et la domotique pourra se faire en liaison avec la politique régionale d'une part, et celui dans la recherche de politiques d'habitat innovant en liaison avec les autres grands EPCI régionaux. Ces hypothèses de travail apparaissent déjà plus opérationnelles grâce à la réorganisation institutionnelle que va apporter la coopération des territoires communautaires engagés dans la réflexion de la CA. Ce projet est sans doute ainsi une opportunité historique pour accueillir les effets, y compris positifs, du vieillissement.

Lexique

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

CAF : Caisse d'Allocations familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCL : Communauté de Communes du Libournais

CRAM : Caisse Régionale d'Assurance Maladie, devenue CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail)

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

GIR : Groupe Iso-Ressources

Le GIR sert à évaluer la dépendance d'une personne selon la grille nationale AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources). Elle permet de classer les individus en 6 groupes iso-ressources. Cette grille nationale constitue un outil destiné à évaluer le degré de perte d'autonomie ou le degré de dépendance, physique et psychique, des demandeurs de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), dans l'accomplissement de leurs actes quotidiens.

GMP : GIR Moyen Pondéré (calcul de la perte d'autonomie)

MSA : Mutuelle Sociale Agricole

PLA-I : Gamme de logement social

PST : Programme Sociaux Thématiques dans le parc privé

RPA : Résidence pour personnes âgées



agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine
Hangar G2 - Bassin à flot n°1 BP 71 - F-33041 Bordeaux Cedex
tél.: 33 (0)5 56 99 86 33 | fax : 33 (0)5 56 99 89 22
contact@aurba.org | www.aurba.com

octobre 2010